

N.B. Voici une traduction assistée par ordinateur (TAO) de la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA tenue par vidéoconférence le 11 novembre 2020. La traduction est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA 11 novembre 2020, par vidéoconférence

La réunion a débuté à 7h00 (fuseau horaire de Montréal).

1. Mot de bienvenue, liste des présences et observateurs

LE PRÉSIDENT a accueilli chaleureusement tous les membres du Comité exécutif et les observateurs à la réunion. Il s'agit de la troisième réunion virtuelle du Comité exécutif et il espère sincèrement que la prochaine réunion se déroulera en personne. Il sait qu'il a dit la même chose aux membres la fois précédente, mais il y a toujours de l'espoir.

Les membres suivants ont participé à la réunion : M. Witold Bańka, Président de l'AMA; Mme Yang Yang, Vice-Présidente de l'AMA; le Professeur Ugur Erdener, Membre du CIO et Président de World Archery; M. Jiri Kejval, Président du Comité national olympique de la République tchèque et Membre du CIO ; M. Ingmar De Vos, Membre du Conseil de l'ASOIF, Président de la FEI et Membre du CIO; M. Philippe Gueisbuhler, représentant M. Nenad Lalovic, Membre exécutif du Conseil de l'AGFIS, Président de l'UWW et Membre du CIO; Mme Danka Barteková, Vice-Présidente de la Commission des athlètes du CIO et Membre du CIO; Mme Amira El Fadil, Commissaire aux Affaires Sociales, Union Africaine, Soudan; M. Marcos Díaz, représentant Mme Andrea Sotomayor, Présidente de CADE, Équateur; M. Tanose Taido, Ministre d'État de l'éducation, de la culture, des sports, des sciences et de la technologie, Japon; M. Alexandre Husting, représentant M. Dan Kersch, Ministre des sports, Grand-Duché de Luxembourg; M. Richard Colbeck, Ministre de la jeunesse et des sports, Australie.

Les Présidents des Comités permanents de l'AMA ont assisté à la réunion: M. Ben Sandford, Président du Comité des sportifs; M. James Wood, Président du Comité de révision de la conformité; Mme Kady Kanouté Tounkara, Présidente du Comité Éducation; et le Professeur Lars Engebretsen, Président du Comité Santé, Médecine et Recherche.

Les représentants suivants de la direction de l'AMA ont assisté à la réunion : M. Olivier Niggli, Directeur général; Mme Dao Chung, Chef des finances; M. René Bouchard, Directeur des relations avec les gouvernements; M. Sébastien Gillot, Directeur du Bureau européen et des relations avec les fédérations internationales ; M. Kazuhiro Hayashi, Directeur du Bureau Asie/Océanie ; Mme Amanda Hudson, Directrice de l'Éducation ; Mme Catherine MacLean, Directrice de la Communication ; M. Tim Ricketts, Directeur des Standards et de l'harmonisation ; Dr Olivier Rabin, Directeur des Sciences; M. Julien Sieveking, Directeur des Affaires juridiques ; M. Rodney Swigelaar, Directeur du Bureau africain; Dr Alan Vernec, Directeur médical; M. Gunter Younger, Directeur, Renseignements et Enquêtes; M. Tom May, Directeur du développement des programmes et des relations avec les ONAD/ORAD; Mme Maria José Pesce Cutri, Directrice du bureau d'Amérique latine; M. Rafal Piechota, Directeur du Cabinet du Président; et M. Frédéric Donzé, Directeur des opérations.

L'orateur suivant était présent lors d'un point pertinent de l'ordre du jour : Mme Diane Smith-Gander, présidente du Comité des nominations de l'AMA.

Les observateurs suivants étaient présents : Michael Vesper, Richard Budgett, Hannah Grossenbacher, Andrew Ryan, James Carr, Laurent Deville, Machacha Shepande, Yewbzaf Tesfaye, Santiago del Pino Muriel, Sergey Khrychikov, Hiroki Toyooka, Tomohiko Arai, Michael Gottlieb, Jocelyn East, Clayton Cosgrove et Darren Mullaly.

– 1.1 Divulgence des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT a demandé aux membres s'ils souhaitaient révéler des conflits d'intérêts. En l'absence de toute demande de parole, il poursuit.

2. Procès-verbal de la réunion précédente - 14 et 15 septembre 2020

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la réunion précédente. Un projet de procès-verbal a été inclus dans les documents envoyés avant la réunion. Le Japon a demandé une petite correction à la page 6 du procès-verbal en raison d'une interprétation incorrecte. Y a-t-il d'autres commentaires ou demandes?

LE PRÉSIDENT a conclu que le procès-verbal était approuvé.

D É C I S I O N

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif des 14 et 15 septembre 2020 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du Directeur Général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres sur un certain nombre de points. Il ne répétera pas les choses écrites dans son rapport mais sera heureux de répondre aux questions à ce sujet.

Les membres recevront ultérieurement une présentation plus détaillée de la manière dont la COVID-19 affecte le système antidopage. En ce qui concerne les opérations de l'AMA, il n'y a pas de changement en relation au rapport et à ce qui a été décrit lors de la réunion précédente, même si malheureusement la situation en Europe s'est en quelque sorte aggravée, ce qui signifie que la plupart des personnes, en particulier au bureau de Lausanne, travaillent à distance.

En 2021, il est prévu de tenir toutes les réunions de l'AMA en personne et il espère que cela sera possible, mais il est conscient qu'il y a eu une discussion et une question quant à savoir si au moins une des réunions du Comité exécutif devrait être tenue virtuellement, ou s'il devrait y avoir des formats mixtes, il serait donc intéressé d'entendre les commentaires des membres à ce sujet. Il serait possible d'organiser une réunion virtuelle du Comité exécutif en septembre, puisqu'elle n'est pas liée à une réunion du Conseil de fondation. Cela pourrait permettre à l'AMA d'économiser certains coûts.

Il est certain que tous les membres sont intéressés par l'audience du TAS qui s'est tenue la semaine précédente concernant la conformité de RUSADA. L'audience s'est déroulée sur quatre jours, du 2 au 5 novembre. Les choses ont été légèrement compliquées par l'aggravation de la situation du COVID-19 en Europe, ce qui a obligé les trois arbitres à entendre l'affaire virtuellement. Certains experts ont également été entendus virtuellement, car ils n'ont pas pu se déplacer. En dehors de cela, les avocats et un certain nombre d'experts ont été présents à Lausanne. La technologie a bien fonctionné et l'audience s'est déroulée normalement. Il ne s'agit pas, bien sûr, de spéculer sur le résultat de l'audition. L'AMA a certainement investi toute son énergie et toutes les ressources nécessaires pour défendre le dossier et la recommandation du Comité exécutif. L'AMA avait été informée par le panel, puis par un communiqué de presse du TAS, qu'une décision devrait être rendue avant la fin de l'année, ce qui était une bonne nouvelle. Dès qu'il en saura plus, il en informera le Comité exécutif.

En ce qui concerne les réformes de la gouvernance, deux sujets importants seront abordés plus tard dans l'ordre du jour. L'un est la nomination du nouveau groupe de travail sur la révision des réformes de gouvernance de l'AMA, et l'autre est la discussion sur le code d'éthique, sur lequel la consultation est toujours en cours. Il y a des documents dans les dossiers des membres qu'il n'abordera pas spécifiquement mais ils fournissent une mise à jour de la situation.

L'AMA a progressé dans ses discussions avec les autorités suisses et espère pouvoir finaliser la formulation des statuts d'une manière acceptable pour elles. Le problème pour les autorités suisses

était le fait que, selon le droit suisse, les membres du Conseil de fondation ou du Comité exécutif doivent exercer leurs fonctions personnellement, et les autorités suisses ont donc eu quelques difficultés avec l'idée d'avoir des adjoints. Il a été convenu que les suppléants étaient nécessaires dans le contexte de l'AMA; toutefois, les statuts devront refléter le fait que les suppléants qui représentent les membres devront avoir reçu des instructions des membres quant aux positions qu'ils adopteront autour de la table, et ne seront autorisés que si le membre ne peut pas être présent en personne ou virtuellement dans des circonstances exceptionnelles; l'AMA examine actuellement cette question avec les autorités. Il est très important d'insister sur le fait que la tenue de réunions virtuelles ou hybrides implique que les membres participent en personne et que, s'ils ne peuvent pas être présents en personne, ils doivent assister virtuellement, et que les suppléants doivent donc être l'exception dans de tels cas. Cela ne change pas fondamentalement ce qui se fait actuellement, mais les autorités ont demandé des éclaircissements. Une fois que la formulation aura été acceptée par les autorités suisses, elle sera renvoyée pour approbation finale au Conseil de fondation par un vote circulaire, qui, selon lui, aura lieu au début de l'année suivante.

Concernant la révision des règles antidopage, le nouveau Code entrera en vigueur le 1er janvier 2021. Les informations changent de jour en jour et les chiffres figurant dans les documents des membres doivent être mis à jour. En ce qui concerne les FI, et il fait référence à toutes les catégories (olympiques, reconnues et AIMME), 11 ensembles de règles sur 94 manquent encore, et cinq de ces 11 concernent des FI olympiques, il est donc important de progresser. Pour les ONAD, 10 sur 54 manquaient en Afrique; toutes les règles avaient été soumises ou adoptées dans les Amériques; trois sur 44 manquaient en Asie; 15 sur 52 manquaient en Europe; et un sur 17 manquait en Océanie. Au total, ce sont donc environ 40 ensembles de règles sur 261 qui manquent dans le monde. Il est important pour les Membres de pousser les organisations, dans la mesure du possible, à faire progresser leurs règles avant le 1er janvier. Pour certaines des ONAD, des processus gouvernementaux peuvent être en cours, ce qui signifie que la situation n'est pas vraiment entre leurs mains.

En ce qui concerne la question des fonds de contrepartie, il indique que l'AMA a envoyé une lettre à tous les pays pour les encourager à fournir des fonds supplémentaires pour la recherche et/ou les enquêtes afin de bénéficier de l'offre faite par le président du CIO à Katowice de verser un dollar pour chaque dollar. Il est heureux de constater que de bonnes nouvelles ont été reçues ce matin-là de la part de l'Arabie Saoudite, indiquant qu'elle allait fournir des fonds supplémentaires pour la recherche, ce qui, il en est sûr, sera très bien accueilli par les chercheurs, et le Professeur Engebretsen en particulier. C'est une très bonne nouvelle, et il laissera le membre du conseil de fondation d'Arabie Saoudite annoncer la nouvelle le lendemain lors de la réunion du conseil de fondation.

Il donne la parole à M. Sieveking pour le dernier point sur l'affaire Puerto, qui a été une saga permanente pour l'AMA. L'affaire a été conclue et il laisse M. Sieveking en faire un résumé.

M. SIEVEKING informe les Membres que cette longue affaire touche enfin à sa fin. Au total, 215 échantillons ont été saisis, puis soumis à un profil ADN par l'AMA. L'AMA a déterminé que les échantillons appartenaient à 35 profils ADN distincts. Après la comparaison des ADN, le département Intelligence et Investigations de l'AMA a confirmé l'identité de 11 athlètes, 10 hommes et une femme, sur les 35 profils d'ADN. Deux sports étaient concernés. L'identité des 11 sportifs n'était connue que de certains membres du département Intelligence et Investigations de l'AMA. Seuls trois athlètes étaient encore en activité, et il y avait également deux membres du personnel d'encadrement des athlètes. Les autres athlètes étaient à la retraite. Les trois athlètes actifs avaient été et étaient régulièrement contrôlés, étant donné qu'ils faisaient partie du groupe cible de contrôle de la FI concernée, et tous les contrôles s'étaient révélés négatifs. À la suite d'une évaluation juridique approfondie au regard des règles applicables en matière de protection des données, seuls les nomME des trois sportifs actifs et des deux membres du personnel d'encadrement des sportifs seraient communiqués par le département Renseignement et enquête de l'AMA aux FI concernées. Cela se ferait verbalement et selon un protocole strict établi et validé par un conseil externe. Les informations seront partagées en conséquence dans les jours à venir. Pour des raisons de protection des données, les informations relatives aux athlètes non actifs ne peuvent pas être partagées et seront supprimées.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a conclu son rapport, indiquant qu'il serait heureux de répondre aux questions.

M. TANOSE se présente. Il est le ministre japonais chargé du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de 2020, et il a succédé à M. Kameoka en septembre. C'est la première fois qu'il assiste à une réunion importante de l'AMA et il se réjouit de travailler en étroite collaboration avec l'AMA pour lutter contre le dopage dans le sport. Il a saisi l'occasion de prendre la parole car, en 2020, le Japon a présidé les réunions One Voice des autorités publiques, et il a souhaité faire quelques commentaires sur la gestion des réunions du Comité exécutif. Les autres membres de l'Autorité publique l'ont mentionné, et il pense également que c'est important pour tout le monde: les membres de l'Autorité publique souhaitent attirer l'attention de la direction de l'AMA sur le fait qu'il est souvent difficile de savoir, pendant les réunions du Comité exécutif, quelles décisions ont été prises, comment les opinions exprimées par les parties prenantes ont été prises en compte et quel suivi est attendu. Ce problème était particulièrement accentué lors des réunions virtuelles. En conséquence, les membres de l'Autorité publique ont instamment demandé à l'AMA de préciser, après chaque point, ce qui avait été décidé exactement et quelles actions seraient imposées par la suite, afin de s'assurer que tout le monde avait bien compris. Cela était également important pour faciliter la poursuite des discussions et des informations en vue de toute décision pertinente lors des réunions futures.

LE PROFESSEUR ERDENER remercie le Directeur général pour ses rapports écrits et verbaux très complets. Au nom du Mouvement sportif, il souhaite informer les membres du Comité exécutif sur trois sujets.

Comme le Directeur général l'a mentionné, la direction de l'AMA a proposé que la réunion annuelle du Comité exécutif de septembre se tienne virtuellement. Le Mouvement sportif a toujours soutenu les réunions en personne pour une bonne productivité. Lors des réunions en face à face, il y avait une bonne atmosphère sociale pour trouver des solutions, en particulier en ce qui concerne les questions critiques, puis les observateurs des deux parties s'asseyaient ensemble et trouvaient des solutions de compromis un ou deux jours avant les réunions ou au moins pendant les réunions. Pour ces raisons, il a toujours préféré les réunions en face à face.

En ce qui concerne le poste de Président d'honneur proposé pour M. Richard Pound, Président fondateur de l'AMA, le Mouvement sportif a soutenu la modification des statuts de l'AMA pour permettre la création de ce poste. Le Président de l'AMA pourrait inviter le Président d'honneur à certaines réunions ou événements spécifiques, tout en respectant le partenariat entre le Mouvement sportif et les autorités publiques.

Troisièmement, il a mentionné que la période de financement complémentaire du CIO se terminait à la fin de l'année et le Mouvement sportif a rejoint l'AMA dans son appel aux gouvernements pour qu'ils contribuent au fonds spécial avant la fin de l'année.

M. HUSTING dit qu'il sait que le Président a demandé aux députés d'être brefs, mais il souhaite s'excuser au nom de M. Kersch, qui n'a pas pu assister à la réunion. L'assistance pendant la période actuelle a été plutôt compliquée.

En ce qui concerne le rapport du Directeur général, la partie européenne a accueilli favorablement l'idée de réunions virtuelles à l'avenir, mais sous la forme de réunions supplémentaires, afin que les réunions en personne soient moins surchargées et peut-être limitées aux points principaux ou aux points de décision.

M. COLBECK a soutenu les commentaires de M. Tanose. Il souhaite la bienvenue au ministre à sa première réunion et se réjouit de se rendre au Japon l'année suivante pour les Jeux olympiques. Il soutient le concept de réunions virtuelles, mais le commentaire concernant la possibilité de réunions en face à face est précieux. Il y a quelque chose à dire sur la possibilité de développer une relation beaucoup plus personnelle que dans des forums tels que celui d'aujourd'hui, même s'il prévoit que la possibilité de voyager trop loin sera encore très difficile pendant un certain temps, au moins jusqu'à ce qu'il y ait un accès à un vaccin viable au niveau mondial. Ce sera un facteur très contraignant.

En ce qui concerne les commentaires faits sur le sujet d'un Président d'honneur, il est quelque peu surpris de voir la question sous la forme dans laquelle elle est présentée à l'ordre du jour, c'est pourquoi il soutient les commentaires faits par le collègue d'Asie. Lors de la réunion précédente, il avait exprimé une certaine inquiétude quant au déséquilibre qu'un tel poste pourrait créer au sein du Comité exécutif. Il a demandé quelles alternatives avaient été envisagées et a suggéré que la question soit renvoyée au groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA afin d'examiner les alternatives possibles. Il a donc été assez surpris de voir le poste revenir sous sa forme actuelle, car ce n'est pas la position qu'il pensait avoir été discutée lors de la réunion précédente. Il estime que la demande qu'il a formulée lors de la réunion précédente était la plus appropriée. L'AMA s'est efforcée d'accroître la représentation des athlètes ; cela a pris du temps et serait prioritaire, de son point de vue, par rapport à la création d'un poste de président honoraire. Il préférerait voir ces choses se poursuivre, sans pour autant diminuer la contribution ou le rôle joué par M. Pound. Il faut le reconnaître, mais il pense que l'on pourrait trouver des moyens plus appropriés de gérer cela.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL souhaite la bienvenue au ministre japonais, dont la remarque est dûment notée. Le Président et lui-même s'efforceront d'être aussi précis que possible lorsqu'ils récapituleront les décisions prises ou discutées.

Il a dit au professeur Erdener et à MM. Colbeck et Husting qu'il comprenait le souhait d'avoir des réunions en personne pour un certain nombre de raisons parfaitement valables et qu'il en tiendrait compte. Ce n'a pas exclu quelques possibilités supplémentaires de réunions virtuelles pour discuter de sujets spécifiques tout au long de l'année, ce qui pourrait être très bénéfique. En fonction de l'ordre du jour et de la situation de la santé publique, l'AMA pourrait toujours s'adapter. Le plan pour l'année suivante est d'avoir toutes les réunions en personne ou au moins hybrides. La direction travaillera sur une solution mixte de réunions et essaiera de la rendre aussi efficace que possible. L'idée est de réaliser des économies en organisant une réunion virtuelle, mais il comprend l'avantage des réunions en personne, de sorte que les opinions exprimées seront prises en compte.

Sur la question du Président honoraire, il est un peu surpris par les remarques de M. Colbeck, car il a essayé de tenir compte précisément des remarques faites lors de la réunion précédente, lorsque M. Colbeck a souligné le risque d'un déséquilibre si un Président honoraire était assis autour de la table de réunion, et tout le monde a convenu que c'était un commentaire juste. La direction est simplement revenue avec une proposition visant à indiquer clairement que ce ne serait pas le cas, que l'intention n'était pas d'avoir un Président honoraire autour de la table pour les réunions mais simplement de créer le titre. Cette initiative n'émanant pas de la direction ou du Président, la direction a essayé de tenir compte des commentaires de M. Colbeck en remédiant au déséquilibre ; mais, s'il ne pense pas qu'il devrait y avoir un Président honoraire, peut-être devrait-il y avoir une discussion entre le mouvement sportif et les autorités publiques pour voir quelles autres idées ils ont. Il n'est pas sûr de comprendre les difficultés que M. Colbeck rencontre avec le titre de Président honoraire. Est-ce parce que c'est un concept qui n'est pas familier aux gouvernements ? Qu'est-ce qui bloque le concept, si cela n'affecte pas la dynamique de la réunion ? Il serait heureux de soumettre cette question au groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA, même s'il n'est pas certain qu'elle doive être la priorité du groupe de travail, mais on pourrait peut-être faire appel à sa sagesse. Il a réaffirmé que la Direction avait seulement essayé de répondre à la demande de M. Colbeck, et non de l'aborder à nouveau sous un angle différent.

M. COLBECK remercie le Directeur général. Il pense que les autorités publiques et le mouvement sportif devraient avoir cette conversation, ce qui devrait être fait. Il serait possible d'élaborer une forme appropriée de reconnaissance et de revenir devant le Comité exécutif après avoir eu cette conversation. C'est une démarche appropriée. Il a compris le point concernant la gouvernance ; la position n'était pas de former une partie structurelle de l'organisation, donc cela a été reconnu et apprécié.

Avant de terminer son intervention, il souhaite dire une chose qui revient sur l'ordre du jour de la réunion précédente. Il s'est entretenu ce matin-là avec la ministre australienne des Affaires étrangères, qui est une très bonne amie de la famille Fahey, et elle a souhaité qu'il transmette à tous les députés qui ont contacté la famille Fahey après le décès de M. Fahey, les remerciements des

membres de l'AMA et du mouvement dans son ensemble pour la chaleur qu'ils lui ont témoignée. Cela a été très apprécié. Il aurait dû soulever cette question plus tôt et en est désolé, mais le ministre australien des Affaires étrangères a exprimé ce sentiment très fort de remerciement et de chaleur.

LE PRÉSIDENT remercie M. Colbeck pour son approche très constructive de la question du Président honoraire ainsi que pour ses propos sur l'attitude des membres à l'égard de l'ancien Président de l'AMA.

D É C I S I O N

Le rapport du Directeur général est noté. Le Mouvement sportif et les autorités publiques discuteront de la question du Président honoraire et reviendront avec une proposition à l'avance de la réunion de mai 2021.

– 3.1 COVID-19 - Impact de la lutte contre le dopage

M. RICKETTS a partagé une courte présentation mettant à jour les membres en particulier sur l'impact de la pandémie sur les tests et certains résultats des récentes réunions du groupe d'experts en tests stratégiques. En ce qui concerne le nombre de tests, le graphique à l'écran représente une comparaison entre les échantillons collectés en 2020 et en 2019 pour la période de janvier à septembre. Le nombre d'échantillons collectés comprenait des échantillons d'urine, de sang et du passeport biologique de l'athlète, et ils étaient représentés par les colonnes du graphique. Les chiffres ont été extraits de la base de données ADAMME en fonction du nombre de formulaires de contrôle du dopage saisis, et le taux de saisie de l'AMA est actuellement supérieur à 99 %. Le graphique indique également le nombre d'autorités de contrôle qui ont prélevé les échantillons, représentées par les deux lignes du graphique. Les colonnes vertes et la ligne verte correspondent aux données de 2019 et les colonnes noires et la ligne noire aux données de 2020.

Depuis le mois d'avril, où les tests étaient au plus bas, une augmentation régulière des échantillons collectés a été observée jusqu'en septembre. Plus de 18 500 échantillons ont été collectés par 131 autorités de contrôle différentes, soit 4 000 de plus qu'en août, par 122 autorités de contrôle. Pour le mois d'octobre, l'AMA en est actuellement à 18 000 échantillons et on s'attend à ce qu'elle dépasse les 20 000 échantillons, car de nombreux formulaires de contrôle du dopage doivent encore être saisis dans ADAMME, les OAD disposant de 21 jours à compter de la date de collecte pour saisir les formulaires. Dans l'ensemble, la communauté antidopage a très bien réagi à la situation. Beaucoup travaillent dur pour faire ce qu'ils peuvent, compte tenu des circonstances, qui continuent d'évoluer quotidiennement. Le message reste que toute organisation antidopage doit respecter les réglementations nationales et locales et que la sécurité des athlètes et du personnel chargé du prélèvement des échantillons reste la priorité absolue.

Le nouveau groupe d'experts en matière de tests stratégiques s'est réuni quatre fois en octobre pour discuter des effets à court et à long terme de COVID-19 sur les programmes de tests mondiaux. Il a fait référence à une mise à jour du document d'orientation sur les contrôles pendant COVID-19 publié en mai de la même année. Le document a été amélioré par l'AMA et le groupe d'experts sur la base des résultats de l'enquête menée par les OAD en septembre, dont les résultats seront publiés au début de la semaine suivante, ainsi que des contributions de l'OMME et d'un groupe d'experts en matière de contrôles provenant d'un certain nombre d'OAD. Jusqu'à présent, le document a permis de relancer et de poursuivre les contrôles d'une manière qui donne confiance aux sportifs dans le programme de contrôle, protège leur santé et leur sécurité et est conforme aux Standards internationaux pour les contrôles et les enquêtes (SICE). Le document mis à jour améliore encore les procédures dans ces domaines et sera publié dans le courant du mois en anglais et en français.

Le groupe d'experts avait également discuté de l'utilisation de programmes alternatifs de collecte d'échantillons, que cinq ONAD avaient expérimentés pendant la pandémie. Deux de ces programmes étaient entièrement conformes au SICE. L'un d'eux a utilisé une station mobile de contrôle du dopage, qu'il a mentionnée précédemment. Les trois autres programmes s'écartent considérablement du SICE

en ce sens qu'il n'y a pas de surveillance des athlètes lorsqu'ils sont dans la salle de bain ni de témoin de la fourniture de l'échantillon, comme cela se produit normalement. Cela permettait de manipuler ou d'altérer l'échantillon à huis clos. Les programmes prévoyaient la notification des sportifs à leur domicile, où l'agent de contrôle du dopage leur fournissait l'équipement de prélèvement d'échantillons, les sportifs retournaient à l'intérieur de la maison et fermaient la porte, l'agent de contrôle du dopage restait en contact avec les sportifs par le biais d'un appel vidéo ou d'un appel téléphonique et donnait des instructions aux sportifs tout au long du processus sans entrer réellement dans la maison. Le groupe d'experts avait envisagé de surveiller les sportifs lorsqu'ils étaient dans la salle de bain en leur demandant de placer la caméra vidéo à l'intérieur de la salle de bain plutôt qu'à l'extérieur, face à la porte fermée, comme cela avait été le cas lors des programmes pilotes. Le groupe d'experts a également examiné les procédures mises en place pour tenter d'atténuer certains des risques de manipulation et de falsification, notamment le fait que les sportifs visitent la salle de bains avant de fournir un échantillon et placent la caméra à l'extérieur de la porte de la salle de bains, la mesure de la température de l'échantillon d'urine après qu'il a été fourni lorsque les sportifs reviennent devant la caméra, et la mesure de la température ambiante. Une ONAD a entrepris des analyses d'ADN pour des sportifs dont les échantillons étaient déjà stockés à long terme. Cela avait, bien entendu, entraîné des coûts supplémentaires. Le groupe d'experts s'est également demandé, compte tenu des circonstances exceptionnelles de la pandémie, s'il était acceptable que les athlètes ne soient pas surveillés lorsqu'ils se trouvent dans la salle de bain, afin de permettre au moins la réalisation de certains tests, même si cela constitue une violation de l'un des principaux aspects de l'IIST et de la fourniture d'échantillons. En conclusion, le groupe d'experts a convenu que des travaux supplémentaires étaient nécessaires pour valider les programmes virtuels et qu'une étude de faisabilité était requise pour examiner des domaines tels que la vie privée des athlètes, la sécurité informatique et les progrès technologiques, ainsi que les dispositions légales et tout changement de politique et de procédures. Il s'agit d'un projet en cours et toute recommandation sera diffusée parmi les parties prenantes dans le cadre d'un processus de consultation mondiale.

M. TANOSE dit qu'il apprécie vraiment les efforts importants déployés par l'AMA pour la reprise des contrôles, notamment en menant l'enquête en ligne pour revoir le document d'orientation en vue de l'améliorer. Au Japon, la ligue de football a repris les matchs en juillet et, avec la reprise progressive des activités sportives, le nombre de contrôles antidopage a augmenté régulièrement, conformément au document d'orientation de l'AMA. Par exemple, le nombre de contrôles effectués en septembre était de 350. Actuellement, tous les agents de contrôle du dopage au Japon sont tenus de se soumettre à des tests PCR (COVID) avant de mener toute activité liée aux contrôles, afin de prévenir les infections au COVID-19. En tant que pays hôte des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2020 l'année suivante, le Japon était déterminé à travailler en étroite collaboration avec les membres du Conseil de fondation de l'AMA, le CIO et les membres du CIP pour effectuer les préparatifs adéquats afin de garantir un bon équilibre entre la prise de précautions et la réalisation de contrôles. Il encourage l'AMA à continuer de faire preuve d'un leadership solide à cet égard.

M. RICKETTS remercie le ministre pour ses commentaires et pour avoir décrit les mesures prises au Japon. Le document d'orientation révisé qu'il a mentionné comprend des informations sur le dépistage du COVID-19 chez le personnel chargé du prélèvement des échantillons dans le cadre d'une protection supplémentaire lorsque ces tests sont disponibles, et il est donc bon de voir que cela se produit au Japon. Il se réjouit également de travailler en étroite collaboration avec le Japon, le Comité d'organisation et le CIO pour s'assurer que les meilleures mesures de protection de la santé et de la sécurité sont en place pour les tests des Jeux olympiques et paralympiques de l'année suivante.

D É C I S I O N

Il est pris note de la mise à jour sur l'impact de la COVID-19 dans la lutte contre le dopage.

– 3.2 Groupe d'experts sur les signataires - Nomination du Président

Le Comité de nomination est toujours en train de procéder à l'examen de ce rôle, et ce point a donc été reporté.

– 3.3 Modifications de la TDSSA

M. RICKETTS a informé les membres que des modifications avaient été apportées à la TDSSA principalement pour mettre le document en conformité avec les changements apportés au Code mondial antidopage 2021 et aux normes internationales applicables. La TDSSA faisait partie du mandat du nouveau groupe d'experts en contrôles stratégiques. Le Groupe s'était réuni en septembre pour examiner sa mise en œuvre et approuver les modifications apportées au document. Il n'entrera pas dans le détail des modifications apportées mais sera heureux de répondre aux questions des membres avant qu'ils n'envisagent d'approuver la version révisée 6.0 de la TDSSA.

LE PROFESSEUR ERDENER dit que le Mouvement sportif a approuvé les modifications proposées.

M. COLBECK se fait l'écho du Professeur Erdener et indique le soutien des autorités publiques.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils approuvent les changements proposés. Pour information, le Comité exécutif vient d'approuver la version 6.0 de la TDSSA.

D É C I S I O N

Modifications proposées de la TDSSA
approuvées.

4. Gouvernance

– 4.1 Réformes générales de gouvernance

Les membres ont reçu une mise à jour écrite sur ce point de l'ordre du jour. Le format de la réunion étant virtuel et abrégé, un certain nombre de points n'étaient pas destinés à être discutés, sauf si les membres souhaitaient soulever des points.

– 4.2 Membres du Comité exécutif 2021

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que, le lendemain, le Conseil de fondation se verra présenter avec les membres réguliers du Comité exécutif. L'approbation sera demandée par un vote circulaire après la réunion.

L'AMA a reçu une liste des autorités publiques et du Mouvement sportif à recommander au Conseil de fondation pour approbation formelle le jour suivant. La liste du Mouvement sportif était composée du Professeur Erdener, de M. Kejval, de M. De Vos, de M. Lalovic et de Mme Barteková. Pour les Autorités publiques, la liste était composée de Mme El Fadil, Mme Sotomayor, M. Tanose, M. Kersch et M. Robertson. Comme mentionné, en raison du grand nombre de membres du Conseil de fondation, il ne leur sera pas demandé de voter pendant la réunion proprement dite, mais un vote circulaire aura lieu après la réunion afin de l'enregistrer correctement.

M. DE VOS s'est exprimé au nom du Mouvement sportif pour soutenir la recommandation et a indiqué que les documents distribués la veille avaient été reçus, il a donc approuvé la proposition, y compris les mandats échelonnés indiqués par le Mouvement sportif.

LE PRÉSIDENT conclut que les membres du Comité exécutif 2021 peuvent être recommandés au Conseil de fondation pour approbation.

D É C I S I O N

Membres du Comité exécutif pour 2021
à recommander pour approbation par le
Conseil de fondation.

– 4.3 Membres indépendants du Comité exécutif

MME SMITH-GANDER s'est excusée à l'avance de ne pas pouvoir assister à la réunion du Conseil de fondation le lendemain en raison d'un engagement prévu au préalable, mais Mme Maja Makovec

Brenčič, la représentante désignée par l'autorité publique, représentera le Comité des nominations le jour suivant.

Le Comité des nominations a compris l'importance cruciale de la nomination des premiers membres indépendants et a travaillé très dur pour concevoir et exécuter un processus de nomination dans lequel les membres pourraient avoir confiance et que les parties prenantes externes pourraient également reconnaître le cas échéant. Comme l'explique le document de référence, l'exercice n'a pas été simple. Lors de la réunion de janvier, le Comité a indiqué la procédure qu'il entendait suivre. Il est important de noter qu'en janvier, il a été en mesure d'approuver le profil de rôle des candidats, ce qui a permis au Comité de créer des guides d'entretien ciblés, de manière à recueillir toutes les informations pertinentes sous une forme équitable et comparable auprès des candidats et de leurs référents, et le Comité a partagé certains guides de cette nature avec les membres. Le Comité avait également soulevé des préoccupations concernant l'indépendance. Étant donné que les membres indépendants seraient nommés par le mouvement sportif et les autorités publiques, le conseil était que le fait d'avoir plus d'un candidat pour chaque poste permettrait une plus grande confiance dans l'intégrité du processus car, comme cela avait été discuté précédemment, avec un seul candidat, le rôle du Comité des nominations devenait un simple rôle de confirmation et de vérification des antécédents, et la vérification des antécédents était de toute façon une activité externalisée et menée par la société Control Risks, de réputation internationale. C'est ce point de vue, qui reste unanime et inchangé, qui a conduit le Comité à ne pas pouvoir faire de recommandation dans son rapport lors de la réunion de mai.

Après la réunion de mai, plusieurs conversations ont eu lieu et le Comité a beaucoup apprécié ces conversations et a eu le sentiment d'avoir été entendu par les représentants qu'il a rencontrés. Il a également apprécié l'avis juridique d'un cabinet indépendant sur la question difficile de l'indépendance. Bien sûr, même après un échange de vues et la compréhension des différentes positions, il se peut que le consensus ne soit pas atteint, et cela a été à peu près le cas.

En fin de compte, le Comité des nominations n'a reçu qu'un seul candidat du mouvement sportif, le Dr Patricia Sangenis. Comme les membres le verront sur la diapositive suivante, le Comité a indiqué que la vérification des antécédents faite par Control Risks n'avait soulevé aucune inquiétude et que, de l'avis du Comité, le Dr Sangenis répondait à la définition d'indépendance de l'AMA. Par conséquent, de l'avis du Comité, rien n'empêche le Comité exécutif de nommer le Dr Sangenis, mais le Comité des nominations n'a pas été en mesure de formuler une recommandation.

Les autorités publiques ont présenté quatre candidats au Comité, qui ont travaillé très dur avec la collaboration de l'AMA, des candidats et de leurs référents, pour mener un processus très complet, comme le montre la diapositive suivante. Les candidats ont fait preuve d'un grand enthousiasme à l'égard du processus : ils se sont rendus disponibles pour des entretiens dans des délais très courts, ils étaient très bien préparés et ont proposé des référents très solides. Ils se sont montrés accueillants à l'égard d'un processus compétitif. Les référents ont également été bien préparés et ont très bien compris le rôle. Ils ont été francs et très équilibrés dans leurs évaluations, de sorte que les références avaient été équilibrées en ce sens qu'elles ne s'étaient en aucun cas présentées comme des cheerleaders pour les candidats. La promesse de confidentialité a été déterminante pour permettre aux référents d'agir de la sorte. Ils ont également été impressionnés de travailler avec un Comité indépendant et ont exprimé leur soutien à la gouvernance de l'AMA. En ce qui concerne le processus, chaque candidat a été interviewé par au moins deux membres du Comité. Les entretiens se sont chevauchés d'un interviewer à l'autre, créant ainsi un cercle d'exposition aux candidats, ce qui a permis aux membres du Comité des nominations de comparer tous les candidats, même s'ils n'ont pas interviewé chaque candidat. En général, le Comité des nominations a d'abord interrogé les candidats, puis a posé des questions ciblées aux référents à partir des entretiens. Les entretiens eux-mêmes ont utilisé le guide d'entretien ciblé qu'elle a décrit précédemment pour évaluer le profil convenu, et des questions individuelles ont été posées sur la base du curriculum vitae des candidats ou des rapports d'information de Control Risks. Après l'entretien, les domaines spécifiques à approfondir lors de la vérification des références avaient été convenus afin d'obtenir une image complète du candidat. Chaque vérification des références était documentée dans un dossier qu'elle détenait en tant que présidente du Comité. Ce dossier était confidentiel, comme promis, mais disponible comme preuve du processus si cela s'avérait nécessaire. Les notes prises lors des

entretiens avec les candidats ont été traitées de la même manière : il y avait un résumé de l'entretien et des feuilles de notation. Les feuilles de notation ont constitué la dernière étape du processus.

La diapositive suivante rappelle les critères que le Comité des nominations a identifiés avec l'accord du Comité exécutif pour évaluer les candidats. Ensuite, le Comité des nominations a attribué une note sur une échelle de cinq points en fonction de ces critères. Les membres voient sur la diapositive suivante une feuille de notation vide pour leur donner une idée de la manière dont cela a été fait. Le Comité des nominations a recommandé à l'unanimité la nomination d'un candidat privilégié au Comité exécutif.

Il est vraiment habituel que de tels processus soient menés à distance, étant donné que le marché des talents est mondial, et le processus n'a en aucun cas été affecté par l'environnement de travail rendu nécessaire par la pandémie. En ce qui concerne Mme Gabriela Battaini-Dragoni, malheureusement, en raison d'une prolongation imprévue de son mandat actuel, elle n'a pas été en mesure de satisfaire au critère d'indépendance à ce moment-là, mais elle devrait devenir indépendante en février. Le Comité des nominations l'a recommandée, car elle avait une approche stratégique très forte de la prise de décision, une grande capacité à établir des relations positives et était très tournée vers l'avenir dans sa recherche de résultats. D'autres candidats ont pu faire la preuve de ces qualités, mais seule cette candidate privilégiée a fait preuve de toutes ces qualités et a dépassé les attentes, et bien sûr, elle contribuera également à la diversité des sexes.

Le Comité exécutif de l'AMA a confié au Comité de nomination le soin de faire cette recommandation, et elle pense que le Comité exécutif pourrait être à l'aise pour prolonger cette confiance en raison de six facteurs. Premièrement, le Comité exécutif avait défini les termes de référence pour mandater le Comité des nominations. Deuxièmement, il a fait appel à un cabinet de recrutement mondial réputé pour l'aider à nommer un Comité des nominations majoritairement indépendant. Troisièmement, le Comité a été constitué par le cabinet de recrutement selon les spécifications du Comité exécutif afin d'apporter toutes les compétences nécessaires à la tâche. Il y avait un solide expert en ressources humaines, des personnes ayant une expérience de la gestion exécutive dans de nombreux types d'entreprises, y compris la gestion de groupes de plus de 10 000 personnes, ils avaient une exposition internationale et connaissaient le sport, la conformité, la gouvernance et le gouvernement. Quatrièmement, le Comité exécutif s'est mis d'accord sur des critères définis en relation avec le profil du rôle. Cinquièmement, le Comité a mis en place un processus solide qui a été suivi rigoureusement, sans prendre de raccourcis. Sixièmement, le Comité des nominations est parvenu à une recommandation unanime. Tous ces éléments l'ont confortée dans l'idée que le Comité exécutif disposait d'une base solide pour accepter les recommandations du Comité des nominations, et le Comité des nominations était donc très à l'aise pour présenter sa recommandation au Comité exécutif. Cela conclut ses remarques en faveur du rapport et elle sera heureuse de répondre à toute intervention que les membres souhaitent faire.

M. HUSTING a admis qu'il avait été un peu déçu par le rapport écrit du Comité des Nominations, peut-être parce qu'il avait vraiment de grandes attentes vis-à-vis du Comité des Nominations, de ses membres et de son travail. Cependant, son souci était que le rapport ne permettait pas vraiment de comprendre clairement pourquoi certains candidats proposés par les autorités publiques n'ont pas été recommandés. Il a compris qu'un candidat avait été proposé, mais il n'a toujours pas compris, après avoir lu le rapport, pourquoi certains autres n'avaient pas été pris en compte. Ce n'était absolument pas un commentaire négatif par rapport à la candidate des autorités publiques qui avait été recommandée par le Comité des nominations, mais plutôt une question de compréhension de l'analyse développée par le Comité des nominations. Pour une candidate, par exemple, le rapport indiquait qu'elle ne semblait pas actuellement remplir les critères d'indépendance et que le Comité des Nominations pourrait ultérieurement recommander un autre candidat si la situation de non-indépendance persistait. Cependant, il était nécessaire de faire une recommandation ce jour-là au Conseil de fondation, qui devait se prononcer le lendemain. Il comprend que le Comité des Nominations ait dû travailler dans des délais serrés, mais il a vraiment besoin d'éclaircissements sur les autres candidats. C'est pourquoi il souhaite voir s'il serait possible de reporter la décision au mois de mai de l'année suivante afin de recevoir une version complète et détaillée du rapport, qui pourrait ensuite être discutée au sein de chaque continent afin de parvenir à une position commune.

M. DE VOS intervient au nom du Mouvement sportif. Il ne souhaite pas faire de commentaires sur le candidat et sur le processus concernant le candidat du côté des autorités publiques, mais il pense qu'il y a déjà eu de nombreuses discussions sur la procédure et il se félicite des conclusions du Comité des nominations. Il pense, comme le Comité des nominations, qu'il est temps d'aller de l'avant et que les réformes ne doivent pas être retardées davantage, et qu'il est important de tenir l'élection des membres indépendants le jour suivant, du moins pour celle présentée par le Mouvement sportif.

Il a répété ce qu'il avait déjà dit lors des réunions précédentes : les commentaires du Comité des nominations sur le processus ont été pris en compte et devraient être examinés et discutés par le Groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA, qui était également à l'ordre du jour. En conclusion, le Mouvement sportif a donc fortement soutenu l'élection de la candidate, le Dr Patricia Sangenis, le lendemain par le Conseil de fondation, d'autant plus qu'elle remplissait déjà les conditions d'indépendance, comme cela avait été clairement illustré.

LE PRÉSIDENT remercie les députés pour leurs commentaires. Il respecte les préoccupations des autorités publiques. Cependant, il lui semble que le Comité des nominations a été créé pour une raison précise. Sa tâche consiste à analyser de manière exhaustive les candidats aux postes les plus importants de l'AMA. Ce Comité a été créé parce que le processus d'évaluation des candidatures est très complexe et requiert des compétences particulières. Le Comité des nominations s'est acquitté de cette tâche de manière très professionnelle, d'où sa grande confiance dans le travail de Mme Smith-Gander et de son équipe ; dès lors, si chacune des recommandations du Comité était remise en question, était-il vraiment judicieux de le maintenir dans la structure ? Le processus de nomination des membres du Comité exécutif indépendant a constitué le cœur de la première phase des réformes de gouvernance. Diverses parties prenantes n'ont cessé de demander à l'AMA d'accélérer ces réformes, c'est pourquoi il ne peut accepter de repousser encore cette décision. Le processus de nomination des membres indépendants est en cours depuis un certain temps. Il a donné aux membres du Comité exécutif l'occasion de connaître les candidats et la position du Comité des nominations à leur égard. Trois des candidatures sont sur la table depuis près de six mois. Il a donc proposé de soutenir les deux nommés recommandés par le Comité des nominations et de soumettre les deux candidatures à l'approbation du Conseil de fondation. Ce n'est que s'ils ne sont pas nommés qu'il y aura un autre vote avec tous les nommés des candidats ; mais, franchement, il pense qu'agir autrement serait un manque de respect envers le Comité des Nominations, et il espère donc que les Membres seront tous d'accord sur ce point. En ce qui concerne la question de Mme Battaini-Dragoni et de sa mission actuelle qui ne se termine pas avant le 1er mars 2021, parce qu'il n'y aura pas de réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation au début de l'année, il suggère que les deux candidats commencent leur mandat en tant que membres indépendants du Comité exécutif le 1er mars 2021.

MME SMITH-GANDER considère que le président a tout dit et qu'elle n'aurait pas pu mieux le dire elle-même.

MME YANG a soutenu la recommandation du Comité des nominations et a pris une décision.

M. HUSTING a compris que l'idée d'un report jusqu'à l'année suivante ne faisait pas l'unanimité autour de la table ; ainsi, dans un souci de compromis et pour être positif, l'Europe a soutenu la recommandation du Comité des nominations.

MME EL FADIL a déclaré que l'Afrique soutenait la position du Comité des nominations et la proposition faite par le Président.

M. DÍAZ s'est également prononcé en faveur de la non-ingérence dans le processus électoral.

M. DE VOS remercie le Président pour son intervention, qu'il soutient. Il demande des éclaircissements sur le dernier point soulevé par le Président concernant le mandat.

LE PRÉSIDENT a répété que sa proposition était de résoudre le problème de l'indépendance en faisant commencer le mandat des deux candidats le 1er mars 2021.

Les membres sont-ils d'accord pour recommander au Conseil de fondation de nommer les deux membres indépendants comme l'a recommandé le Comité des nominations, et qu'ils commencent leur mandat le 1er mars 2021 ? Il les remercie vivement.

D É C I S I O N

La recommandation du Comité des nominations sera présentée au Conseil de fondation pour approbation.

– 4.4 Conseil de fondation

4.4.1 Membres de 2021

[Les membres ont reçu une mise à jour écrite uniquement sur ce point de l'ordre du jour. Le format de la réunion étant virtuel et abrégé, un certain nombre de points n'étaient pas destinés à être discutés, sauf si les membres souhaitaient soulever des points].

4.4.2 Confirmation de la composition pour les autorités suisses

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique qu'il sera demandé au Conseil de fondation d'approuver sa propre composition. Les autorités suisses exigent que cela soit fait de manière formelle. Le Conseil de fondation dispose de la liste des membres et doit simplement confirmer que la liste reflète la véritable composition.

D É C I S I O N

Le Comité exécutif recommandera au Conseil de fondation d'approuver la composition du Conseil de fondation.

– 4.5 Composition du groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres du suivi de la décision prise en septembre de créer le Groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA. Les autorités publiques et le mouvement sportif ont eu le temps de proposer des membres pour faire partie du groupe et le Comité des sportifs de l'AMA a également été invité à proposer un nom pour le candidat athlète. Les autorités publiques ont proposé les candidatures de Mme Maria Clarke (Nouvelle-Zélande) et de Mme An Vermeersch (Belgique). Le Mouvement sportif a proposé les candidatures de M. Romano Subiotto (Royaume-Uni/Italie) et de M. Michael Vesper (Allemagne), tandis que le Comité des sportifs a désigné M. Adam Pengilly (Royaume-Uni). Il remercie tout le monde, car l'une des choses importantes concernant le groupe est qu'il s'agisse d'un groupe d'experts, puisque la tâche qu'ils doivent accomplir est une tâche d'expertise et non de représentation. Le Comité exécutif doit approuver formellement la composition du groupe.

LE PRÉSIDENT comprend les attentes de certaines parties prenantes qui souhaitent inclure leurs représentants dans la composition du Groupe ; les membres sont au courant de ses échanges avec différents groupes d'athlètes demandant à l'AMA de porter à trois le nombre de représentants des athlètes au sein du Groupe. Ils sont peut-être également au courant d'une déclaration publiée par les ONAD demandant à l'AMA d'inclure un représentant des ONAD dans le Groupe. Il souligne une fois de plus et répète ce qui a été exprimé dans ses lettres aux groupes d'athlètes : le groupe de travail ne devrait pas être un organe représentatif. Même si l'AMA devait suivre la demande des parties prenantes qu'il a mentionnées, le groupe ne serait jamais parfait en termes de représentation. Il s'agirait d'un groupe énorme, encore plus grand que le précédent, ce qui mettrait l'AMA sur la voie de l'échec. L'AMA a écouté la voix de ses parties prenantes, et les athlètes en particulier souhaitent que l'AMA avance rapidement dans la mise en œuvre des réformes de gouvernance. Ainsi, sachant que la première phase des réformes avait commencé en 2016 et que l'AMA n'avait pas encore mis en œuvre toutes les réformes, leur position était raisonnable, mais on ne pouvait pas s'attendre à ce que les réformes de gouvernance soient accélérées et le groupe élargi en même temps. Le rôle du futur groupe de travail ne serait pas le même que celui du groupe initial impliqué dans la première phase des réformes. Ce nouveau groupe ferait office de secrétariat ; il ne prendrait pas de décisions.

Chaque réforme proposée par le groupe fera l'objet de consultations avec les parties prenantes et l'AMA veillera à ce que le processus de consultation soit très complet. Il serait intéressé d'entendre les points de vue des membres.

M. DE VOS déclare que le Mouvement sportif ne peut qu'être d'accord avec ce que vient de dire le Président. Une décision claire a été prise lors de la réunion précédente, et le choix stratégique a été d'opter pour un petit groupe de travail qui n'est pas politique, qui est composé d'experts et qui peut agir rapidement. L'idée n'est pas de créer une nouvelle structure mais de revoir la structure existante, et bien sûr il peut comprendre qu'il y ait une certaine frustration concernant la représentation, mais il ne s'agit pas d'un organe politique ou d'un groupe représentatif, ce qui ne serait pas faisable. D'autre part, afin de répondre aux préoccupations soulevées par les différentes parties prenantes, y compris les athlètes, il est très important de souligner clairement la nécessité pour le groupe de passer par un processus de consultation approfondie avec les parties prenantes concernées, y compris les athlètes et les autres parties concernées. Il a suggéré d'aller de l'avant. Il approuve pleinement la composition et conseille au groupe de mener un processus de consultation approfondie avec toutes les parties concernées. Si cela était fait, il pense que l'AMA serait en mesure d'attendre avec impatience le résultat de ses travaux.

M. HUSTING s'est dit satisfait des experts et des deux candidats proposés par les autorités publiques, assurant un équilibre presque exact entre les sexes au sein du groupe de travail, ce à quoi l'AMA est souvent invitée à prêter attention. Il a remercié le Président d'avoir soulevé la demande des unions des athlètes et d'autres parties prenantes. Comme l'a dit le Président, la composition du groupe a déjà été convenue et il n'est pas composé de représentants mais d'experts. Toutefois, si les parties prenantes souhaitent un autre expert dans un souci d'égalité de représentation, il est disposé à en discuter à la stricte condition que cela ne retarde pas les travaux du groupe de travail, qui doit commencer ses travaux très prochainement.

M. SANDFORD pense aborder le sujet de la nomination d'un autre expert parmi les groupes d'athlètes. Cette question a été abordée au sein du Comité des sportifs de l'AMA et il ne sait pas si un consensus a été atteint à ce sujet, mais le Comité des sportifs serait définitivement favorable, dans un souci d'équilibre, à ce qu'un deuxième expert soit nommé parmi les athlètes. Là où les choses se compliquent (et il a reçu des courriels pour et contre), c'est que les athlètes ne savent pas exactement quel groupe d'athlètes doit nommer, s'il doit provenir uniquement du Comité des sportifs de l'AMA ou d'autres groupes d'athlètes, ce qui constitue un facteur de complication. Il n'y a pas eu de consensus sur ce point, bien qu'il y ait eu un soutien pour un deuxième expert nommé par les sportifs, et la deuxième partie de ce processus pourrait être travaillée si nécessaire.

M. DÍAZ dit qu'en tant qu'ancien membre du premier groupe de travail sur la gouvernance, ce qu'il a entendu de la part du Président est très important. Le premier groupe avait été un très grand groupe représentatif, essayant de refléter la plus grande diversité possible, avec une représentation des autorités publiques de chaque région. Le nouveau groupe de travail était un groupe totalement différent. Lorsque la proposition du nouveau groupe d'experts a été présentée pour la première fois, la CADE a pensé que quelqu'un des autorités publiques allait être laissé de côté, car il ne devait y avoir que deux membres des autorités publiques des cinq régions du monde, mais il a ensuite été expliqué qu'il s'agissait d'un groupe d'experts et que la façon de s'assurer que tout le monde était couvert était de créer un mécanisme des autorités publiques pour assurer le retour d'information des deux experts et couvrir la dimension politique. Tant qu'il y a une explication et que la représentation est couverte par un mécanisme assurant un retour d'information approprié, le travail du groupe sera plus efficace si le groupe ne devient pas trop grand.

M. COLBECK pense que, dans le contexte de certaines des discussions qui ont eu lieu au cours des dernières réunions, il est important de mettre en route le travail de réforme, et les députés l'ont entendu le dire à plusieurs reprises. Dans un premier temps, il est important de faire travailler et démarrer le groupe. Il a également réfléchi aux commentaires de M. De Vos concernant la consultation d'autres organisations. Cela dit, il serait très à l'aise de laisser une option ouverte pour coopter un athlète supplémentaire au sein du groupe, car l'AMA a pour objectif de permettre aux athlètes de se mesurer les uns aux autres dans un sport propre. Il serait donc très à l'aise avec l'idée de dire au mouvement des athlètes de revenir lors de la prochaine réunion avec une proposition pour

un représentant supplémentaire des athlètes au sein du groupe. Il y a sept personnes, ce n'est pas trop grand, et l'AMA pourrait aller de l'avant. L'AMA devrait donc montrer la main aux athlètes, pour lesquels l'AMA existe, mais elle devrait lancer le processus de réforme, qui est très important et qui sera reflété dans certaines des conversations qui auront lieu plus tard dans l'ordre du jour.

M. HUSTING dit que, après avoir entendu M. Sandford, son opinion est que la nomination de tout athlète supplémentaire devrait passer par le Comité des sportifs de l'AMA ; la seule réserve est qu'il ne veut pas que le début des travaux du groupe de gouvernance soit reporté. Les autorités publiques européennes suggèrent de donner 15 jours pour qu'un deuxième athlète soit proposé via le Comité des sportifs de l'AMA.

Après avoir écouté tous les commentaires, M. DE VOS confirme sa position précédente. Il demande aux Membres de ne pas trop compliquer les choses. Le Comité exécutif a convenu en septembre de la composition du groupe de travail. Il est très important que le groupe procède à une consultation adéquate des parties prenantes. Il ne faut pas perdre de temps en discussions interminables sur les membres supplémentaires et les procédures pour les trouver. Le travail doit commencer et le groupe de travail doit être à la hauteur. Tout autre processus ne ferait que le retarder. Il suggère de s'en tenir à la décision prise la fois précédente. Il est favorable à la composition qui est sur la table.

LE PRÉSIDENT remercie les députés pour leurs commentaires et remarques. Il suggère de faire avancer les choses et, si les membres ne sont pas satisfaits des résultats et de la manière dont la consultation s'est déroulée, le Comité exécutif peut toujours revenir et rediscuter de la composition du groupe. Il a entendu le point de vue des autorités publiques sur la possibilité d'avoir un siège supplémentaire pour un athlète, mais il suggère d'approuver la composition proposée et, immédiatement après la réunion, afin de ne pas fermer la porte à la proposition des autorités publiques et du Comité des sportifs de l'AMA, de poursuivre la discussion sur un siège supplémentaire pour un athlète. Cette proposition pourrait être rediscutée, mais sa demande ce jour-là était que le Comité exécutif approuve la composition proposée et, immédiatement après la réunion, demande au Comité des sportifs de l'AMA une proposition concrète quant au choix d'un expert supplémentaire du côté des athlètes.

MME BARTEKOVÁ fait référence à la consultation du Comité des athlètes. Même si la décision d'ajouter un nouveau membre au groupe de travail n'a pas encore été prise, elle suggère que l'ensemble du Comité des sportifs de l'AMA soit consulté.

LE PRÉSIDENT demande si les membres acceptent la proposition relative à la composition du nouveau groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA. Après la réunion, la discussion avec le Comité des sportifs de l'AMA sur un siège supplémentaire pour un athlète pourra se poursuivre. En ce qui concerne les propos de M. Colbeck, le groupe de travail mènera un large processus de consultation avec différents groupes de parties prenantes.

D É C I S I O N

La composition du groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA est approuvée. Le Comité des sportifs proposera un autre athlète pour le groupe.

– 4.6 Groupes d'experts et groupes de travail

–

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que le précédent groupe de travail sur la gouvernance avait demandé à la direction d'examiner le fonctionnement des groupes d'experts et de travail de l'AMA et de déterminer s'il était nécessaire de rationaliser leur travail. À l'époque, le groupe de travail avait estimé que l'AMA devait examiner et évaluer si les groupes étaient toujours pertinents et s'il était nécessaire d'harmoniser certaines de leurs structures. Une consultation a été menée auprès des présidents des différents groupes, des Comités permanents et des directeurs de l'AMA qui soutiennent et travaillent avec les groupes. Le résultat de cette consultation peut être consulté dans les documents des membres. Il n'y avait rien de révolutionnaire dans cette entreprise. L'objectif était

de rationaliser les opérations et d'harmoniser le travail des différents groupes. En fin de compte, il n'a pas été suggéré de supprimer ou d'éliminer l'un ou l'autre des groupes. La Direction proposait quatre choses, dont la première était de clarifier les noms des différents groupes, car il y avait plusieurs noms. La proposition était d'avoir des groupes consultatifs d'experts avec des mandats plus longs et des groupes de travail mis en place pour une tâche spécifique, de sorte qu'une distinction puisse être faite entre les deux. Cela a conduit à la proposition de renommer trois des groupes pour les aligner sur la première proposition. La troisième proposition vise à clarifier la manière dont les groupes rendent compte. Ils rendraient compte soit au comité permanent concerné, soit à la direction s'il n'y a pas de comité permanent à laquelle ils sont directement associés.

Le processus a également été clarifié en ce qui concerne un certain nombre d'autres points tels que les nominations, le nombre de membres, les termes de référence, la rémunération éventuelle des membres, etc. Il s'agissait presque d'une question d'ordre administratif. La direction a fait ce qui lui avait été demandé par le précédent groupe de travail sur la gouvernance, et demande maintenant au Comité exécutif d'approuver la proposition. Elle n'est pas gravée dans la pierre et évoluera, mais au moins elle crée un peu d'harmonie et clarifie un certain nombre de choses en termes de fonctionnement des groupes et de leurs lignes de rapport. Elle ne changera pas grand-chose dans la pratique, mais au moins certains aspects ont été clarifiés. Il demande que le Comité exécutif approuve la proposition.

M. DE VOS remercie la direction de l'AMA pour la révision détaillée des structures des groupes d'experts et de travail. Il a deux préoccupations qu'il souhaite partager et qu'il aimerait voir reflétées dans les documents sous la forme d'un amendement. La première concerne le soutien financier. Le document devrait être modifié de manière à garantir que tout travail supplémentaire des membres des groupes nécessitant une compensation en dehors des réunions standard soit d'abord approuvé par le directeur général de l'AMA afin d'éviter les échappatoires. Il devrait s'inscrire dans le cadre du budget, car tout écart par rapport au budget reviendrait au Comité exécutif.

Le deuxième commentaire était qu'il serait approprié que le groupe d'experts sur les tests stratégiques fasse rapport non seulement à la direction mais aussi au Comité Santé, Médecine et Recherche. Telles sont les deux propositions, dont la première lui semble beaucoup plus importante que la seconde. Il serait heureux d'approuver la proposition en tenant compte de ces deux amendements.

M. HUSTING a déclaré que les autorités publiques européennes s'étaient demandé si la décision ne devait pas être reportée, car il serait peut-être plus approprié que cette analyse soit effectuée par le nouveau groupe de travail sur la révision des réformes de gouvernance de l'AMA.

LE PRÉSIDENT déclare qu'il a entendu les commentaires (en particulier ceux de l'Europe) mais le groupe de travail précédent avait demandé à l'AMA de procéder à cet exercice et, comme le groupe nouvellement créé est présidé par la même personne que le groupe précédent, il ne s'attendrait pas à une recommandation différente. Une fois de plus, l'AMA avait l'occasion de clore le chapitre et de démontrer qu'une recommandation de gouvernance de plus avait été mise en œuvre, mais au lieu de cela, il entendait une demande de report de la décision. Il était confus. Les réformes de gouvernance avaient commencé quatre ans auparavant. L'AMA avait été critiquée par ses parties prenantes, y compris les gouvernements, pour la lenteur avec laquelle elle progressait dans ces réformes, et il entendait une proposition visant à reporter à nouveau une décision sur l'une des réformes. Ce n'est pas approprié, et il encourage donc les membres à prendre acte de la révision effectuée par la direction de l'AMA et à approuver les modifications proposées aux groupes d'experts et de travail.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL se réfère au point soulevé par M. De Vos concernant la ligne hiérarchique du groupe d'experts sur les tests stratégiques. Il ne pense pas que cela posera un problème, car le président du groupe sera membre du Comité Santé, Médecine et Recherche à partir de l'année suivante, ce qui assurera un lien direct entre les deux comités, et cela a beaucoup de sens en ce qui concerne les travaux de la TDSSA. Toutefois, en ce qui concerne le volet des contrôles, il serait probablement plus logique qu'il soit traité par la direction, étant donné qu'il s'agit principalement de la situation du COVID-19 et que l'AMA fournit des conseils à ce sujet. Il n'y a aucun problème avec ce "double" rapport et, en fait, cela se ferait naturellement.

Il accepte également la remarque de M. De Vos concernant le soutien financier. Pour que les députés comprennent bien, il s'agit de membres du groupe qui vont au-delà du travail habituel des membres du groupe. Il y avait des experts de laboratoire, par exemple, à qui l'on demandait de faire beaucoup de travail en termes d'évaluation et d'interaction avec les laboratoires. Ils consacrent parfois beaucoup de leur temps - bien plus que le temps de réunion habituel - à ces tâches, et c'est dans ces cas-là que l'AMA essaie de les rémunérer modestement pour les dédommager du travail qu'ils accomplissent. Il était heureux de s'assurer que cela était approuvé au préalable afin que ce soit harmonisé à tous les niveaux et, bien sûr, que cela reste dans le cadre du budget disponible. C'est un fait et il s'assurera que le document soit modifié de manière appropriée.

Pour rassurer l'Europe, comme il l'a dit, la révision et la rationalisation des différents groupes d'experts et de travail n'est pas gravée dans le marbre, et elle peut être affinée ; mais, comme le Président l'a dit à juste titre, c'est une tâche qui a été confiée à l'AMA par le groupe précédent et le même Président fera probablement la même recommandation à nouveau. L'AMA ne veut pas créer une impasse sur la même question avec le nouveau groupe. Le groupe devra examiner une image beaucoup plus large en termes de réformes de la gouvernance et, le moment venu, s'il y a une recommandation pour changer les choses, ce sera toujours possible. Il suggère de passer à autre chose, si l'Europe peut s'en accommoder. Cela rendrait les choses plus claires pour tout le monde, en améliorant l'efficacité actuelle du système et, au fur et à mesure que l'AMA avance dans les réformes de la gouvernance, s'il est nécessaire d'ajuster, cela sera fait en temps voulu.

LE PRÉSIDENT conclut ce point et demande si les membres acceptent de prendre acte de la révision effectuée par la direction de l'AMA et d'approuver les modifications proposées avec les amendements proposés par le Mouvement sportif en vue de leur mise en œuvre en janvier 2021. Il remercie les membres.

D É C I S I O N

Les modifications proposées aux Groupes d'experts et groupes de travail sont approuvées.

– 4.7 Comité permanents 2021

Avant de donner la parole au Directeur général, LE PRÉSIDENT pense qu'il est utile de mentionner que, pour chacun des Comités permanents, il y a eu un consensus entre le président des Comités respectifs, le Directeur général de l'AMA et lui-même.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare qu'en plus de la composition des Comités, les Membres ont reçu des statistiques: il y a 54 membres de Comités provenant de 33 pays différents, 28 femmes et 26 hommes, 16 athlètes au total et 10 représentants des ONAD. Chaque Comité a été confirmé en accord avec le président des Comités respectifs et il y a eu un consensus sur toutes les propositions, il appartient donc au Comité exécutif d'approuver formellement la composition des groupes.

M. DE VOS a noté que le Mouvement sportif soutenait pleinement la proposition et se félicitait également de l'équilibre entre les sexes, qui était bien sûr fantastique.

MME EL FADIL a soutenu la proposition.

LE PRÉSIDENT conclut que les membres acceptent d'approuver la composition des Comités permanents pour 2021 telle qu'elle est présentée dans le document et les remercie vivement.

D É C I S I O N

La composition des Comités permanents 2021 est approuvée.

– 4.8 Code d'éthique/Conseil d'éthique indépendant

M. SIEVEKING indique qu'il sera très bref. Les Membres se souviendront des deux options du document soumis lors de la réunion de septembre: l'une dans laquelle la décision devait être prise par le Comité d'éthique et l'autre dans laquelle l'organe de décision devait être le Comité exécutif de l'AMA. Cette version avait été diffusée pour consultation auprès des membres du Comité exécutif et

du Conseil de fondation et de leurs conseillers immédiats. Une deuxième version a également été diffusée avec l'option proposée en septembre par le Mouvement sportif qui incluait l'utilisation d'un responsable de l'éthique indépendant à la place du Comité d'éthique proposé dans le premier document. La date de clôture de la consultation a été fixée à la mi-septembre et une deuxième période de consultation a été prévue de début février à fin mars en vue de l'approbation d'un Code d'éthique lors de la réunion de mai 2021.

LE PRÉSIDENT suggère de ne pas ouvrir de discussion, sauf si les membres souhaitent clarifier quelque chose. Ils auraient l'occasion d'entendre le rédacteur du Code, M. Kaiser, pour discuter plus longuement du Code.

M. DÍAZ dit qu'il dispose d'un commentaire et d'une position consensuels des autorités publiques concernant ce point de l'ordre du jour. Elles se félicitent du fait que l'AMA ait lancé un processus de consultation, mais souhaitent exprimer leur préoccupation quant au fait que l'adoption du Code d'éthique et la mise en place des institutions qui le soutiennent ont pris plus de deux ans depuis l'approbation des recommandations pertinentes par le Conseil de fondation. Cette remarque est faite au nom de l'ensemble des autorités publiques.

M. GUEISBUHLER déclare qu'il est honoré de représenter M. Lalovic à la réunion au nom de l'AGFIS. M. Lalovic s'excuse de ne pas pouvoir assister à la réunion ce jour-là et espère que les Membres auront une réunion fructueuse.

En ce qui concerne le Code d'éthique et la mise à jour du Comité d'éthique indépendant, il a remercié l'AMA et M. Kaiser d'avoir pris en compte les commentaires et d'avoir développé le modèle C. Cette approche pragmatique adaptée aux besoins semble très prometteuse et, le processus de consultation se poursuivant jusqu'en décembre, le Mouvement sportif continuera à s'engager et à fournir des commentaires plus détaillés et un retour d'information par le biais du processus de consultation.

LE PRÉSIDENT remercie ces messieurs pour leurs commentaires.

D É C I S I O N

Il est pris note de la mise à jour sur le Code d'éthique et le Conseil d'éthique indépendant.

– 4.9 Modèle de représentation des sportifs

M. SANDFORD dit qu'il sera très bref. Il fera une présentation plus détaillée lors de la réunion du Conseil de fondation, parce que le Conseil de fondation n'a pas été mis au courant de la question, et qu'il y aura une mise à jour plus complète le lendemain.

Depuis qu'il s'est adressé aux membres du Comité exécutif en septembre, le groupe de travail sur la représentation des sportifs a continué à se réunir. Il a eu une réunion constructive avec le Mouvement olympique et a pu aborder un certain nombre de questions lors de cette réunion. Une réunion est prévue avec les autorités publiques et, de mémoire, il pense qu'il y en aura une avec les autorités publiques d'Europe et une avec les autorités publiques des Amériques. Le travail est en cours. Il est toujours heureux de répondre aux questions et les membres peuvent toujours le contacter en dehors de la réunion s'ils ont des commentaires sur la représentation des sportifs.

MME BARTEKOVÁ a déclaré que le Mouvement sportif avait été heureux d'organiser une réunion de consultation, bien qu'elle ait eu lieu pendant la semaine de la Commission du CIO, avec quelques contraintes de calendrier. Elle souhaite mettre en lumière quelques questions qui ont été mentionnées lors de la réunion de consultation et qui nécessiteront un travail supplémentaire : la nette préférence du Mouvement sportif pour le modèle A, principalement parce qu'il s'appuie sur le réseau existant des commissions d'athlètes et donne des pouvoirs aux commissions d'athlètes des CNO et des FI. Les modèles B et C ont suscité quelques inquiétudes en termes de représentation des para-athlètes et d'absence de garantie de coopération interne avec les commissions des athlètes des CNO et des CNO, puisque les CNO seraient les organisations chargées de l'élection.

Elle s'est félicitée d'une discussion progressive au cours des réunions et a estimé que ce qui l'avait rendue possible était la participation de nombreuses parties prenantes, ce qui l'a amenée à sa suggestion: pour le prochain cycle de consultation, qui aura lieu d'abord avec les autorités publiques, après quoi le groupe de travail se réunira à nouveau avec le mouvement sportif, l'ensemble du groupe de travail devrait être impliqué dans les consultations, ce qui permettrait également aux membres du groupe de travail d'entendre toutes les préoccupations des autorités publiques et du mouvement sportif. Le groupe de travail et le Comité exécutif de l'AMA ne sont pas actuellement unis quant à la direction qu'ils veulent prendre et à la manière de procéder, il serait donc très bénéfique d'impliquer les membres du groupe de travail dans le processus de consultation. Elle a remercié M. Sandford et a mentionné le travail remarquable réalisé par M. Pengilly.

M. KEJVAL signale un point qui a déjà été mentionné lors de la réunion de consultation. Il rappelle aux membres le rôle important des commissions d'athlètes des CNO, car il est présent au nom de l'ACNO. Dans presque tous les pays du monde, il existe une commission des athlètes du CNO. Si l'on veut dialoguer avec les athlètes au niveau national dans leur langue et si l'on cherche à obtenir un retour d'information au niveau national, elles sont également très importantes. Il pensait que ça ne faisait pas de sens à mettre en place une structure parallèle, car cela a déjà été fait, mais cela pourrait être pris en considération lors de la discussion sur le modèle à choisir.

M. DÍAZ a remercié M. Sandford pour son travail et son leadership. La CADE attend avec impatience le processus de consultation et s'assurera qu'il y ait suffisamment de représentants des différentes sous-régions des Amériques pour entendre la position des athlètes, ainsi que les explications sur les trois modèles.

M. SANDFORD a remercié les membres pour leurs commentaires. Il y aura de nombreuses autres consultations avec toutes les parties prenantes.

En ce qui concerne le point 9.1 de l'ordre du jour de la réunion du Conseil de fondation, les membres verraient le document de discussion sur le médiateur antidopage des athlètes. Il s'agit de la deuxième version, les membres se souviennent donc peut-être de la réunion de mai 2019, au cours de laquelle un document de discussion avait d'abord été présenté. Un groupe de travail avait depuis été mis en place et travaillait dur pour développer l'idée. C'était le deuxième tour. L'idée a été développée et est devenue plus complète et articulée, ce qui a donné lieu au deuxième document. Il espère que les membres ont eu l'occasion de le lire. Il y a eu beaucoup de consultations avec les athlètes cette année-là et il a passé de nombreux appels avec le Président de l'AMA. C'est l'un des sujets que les sportifs ont universellement soutenu. Les sportifs ont vraiment vu l'avantage d'avoir une personne indépendante à qui s'adresser pour demander conseil lorsqu'ils ne savent pas où aller ou comment naviguer dans les organisations antidopage. Par le passé, les parties prenantes ont émis de nombreux commentaires sur la complexité de la lutte contre le dopage et sur le nombre de règles en vigueur, mais du point de vue des sportifs, c'est encore plus vrai. Les sportifs connaissaient bien les règles qu'ils devaient respecter au quotidien dans la lutte contre le dopage, mais lorsque les choses ne se passaient pas bien, lorsqu'ils avaient des interactions avec des personnes ou des OAD qui ne leur plaisaient pas, il leur était très difficile de savoir où aller et comment s'y prendre. Il sait, grâce à d'autres médiateurs sportifs dans le monde qui s'occupent de la lutte contre le dopage, qu'il existe un réel besoin pour ce type de service. Il y a une série de questions qui reviennent fréquemment sur la gestion des résultats et le fait d'être simplement orienté dans la bonne direction, ce qui est reflété dans le document et ce que le médiateur ferait (section 7) : la personne serait en mesure d'orienter les athlètes vers les services pertinents et d'agir en tant que soutien lorsque les athlètes ne disposent pas de ce type de service dans leur pays ou par le biais du CNO ou du sport, de sorte que les athlètes pourraient utiliser le médiateur antidopage des athlètes. Cette personne ou ce bureau serait également là pour examiner les problèmes des athlètes, les guider et renforcer les capacités et la coopération avec des services similaires de cette nature dans le monde entier. L'objectif était de concevoir ce service de manière à ce qu'il s'intègre dans le système actuel, et c'est l'un des aspects positifs de cette intégration dans le système antidopage, car un ensemble de règles et de structures mondiales était déjà en place. Cela a été très utile. Si l'on essayait d'avoir un médiateur pour la corruption, les règles de corruption étaient différentes dans le monde entier, ce qui aurait été assez difficile. En revanche, pour la lutte contre le dopage, il y avait l'AMA, qui harmonisait toutes les règles, et il était donc beaucoup plus simple d'intégrer ce type de système et de bureau dans le système mondial. Cela s'est évidemment limité à l'antidopage. Une approche plus régionale est à l'étude, d'où l'idée d'avoir quatre bureaux régionaux, permettant un meilleur accès

aux athlètes. Il y a des choses que le médiateur ne ferait pas. Le bureau ne sera pas un endroit où les athlètes pourront signaler les cas de dopage, et il ne sera pas là pour remplacer les Comités de sportifs ou les services existants. Il pense qu'il s'intégrera dans le système et sera un réel avantage pour les sportifs et la lutte contre le dopage en général. Il sera heureux de répondre aux questions immédiatement ou d'entendre les membres après la réunion. Il présentera cela le lendemain aux membres du Conseil de fondation.

LE PRÉSIDENT remercie M. Sandford. Il le félicite, ainsi que l'équipe, pour les progrès réalisés dans le cadre de ce concept. Il s'agit d'un projet important pour la communauté antidopage. Il le soutient parce qu'il pense qu'il va changer la donne pour les athlètes.

M. KEJVAL remercie M. Sandford. Il est lui-même membre du groupe de travail, qui a beaucoup travaillé. Le médiateur représentera un grand changement pour les athlètes en termes de soutien et de problèmes de dopage. Il a une remarque à faire. Il demande à l'AMA de veiller à ce qu'il n'y ait pas de double emploi entre le médiateur proposé et les recours qui existent déjà et prie instamment l'AMA de procéder à une analyse détaillée de ces recours existants afin de s'assurer qu'il n'y a pas de chevauchement au fur et à mesure du développement du projet.

M. SANDFORD s'excuse et remercie M. Kejval pour tout son travail au sein du groupe de travail qui a été grandement apprécié. Il est d'accord. L'AMA ne veut pas dupliquer les services. L'objectif est que le médiateur doit être un service unique fournissant des services particuliers aux athlètes et ne pas ajouter plus de la même chose dans le système.

LE PRÉSIDENT évoque le point 9.1.1 de l'ordre du jour de la réunion du Conseil de fondation relatif aux activités d'engagement des athlètes. Il s'agit de son propre point, il va donc essayer d'être bref. Comme les membres s'en souviennent peut-être des réunions précédentes, il s'agissait du rapport supplémentaire sur les relations des sportifs avec le Conseil de fondation. Il s'agissait d'une nouvelle initiative sous sa présidence, car il avait l'intention d'écouter, de s'engager et de construire des relations plus fortes avec les athlètes du monde entier et de jeter des ponts pour un dialogue futur en relation avec les divers points de vue de la communauté internationale des athlètes, et il voulait entendre les nombreuses voix qui s'exprimaient. Au cours des derniers mois, il a eu l'occasion d'organiser un certain nombre de réunions avec des groupes d'athlètes. Ces réunions ont été d'une valeur inestimable car elles ont permis de faire comprendre aux athlètes qu'il souhaitait les entendre et que l'AMA avait besoin de leurs idées, de leur soutien et de leurs points de vue. Depuis la réunion précédente, il a eu l'occasion d'organiser une table ronde virtuelle avec des représentants de divers groupes d'athlètes du monde entier. Il était heureux de recevoir des solutions constructives pour améliorer le système antidopage mondial, mais il souhaitait également que les sportifs et leurs représentants fassent entendre leur voix lorsqu'ils soutenaient les efforts de l'AMA. L'objectif était de s'appuyer sur les points forts de l'AMA, et les sportifs devaient y prendre part. Il étudiera également la manière d'engager et de communiquer avec les athlètes par d'autres moyens plus innovants. Il accueille favorablement les suggestions des membres à cet égard, car ils ont l'expérience de l'engagement des athlètes dans leurs propres pays ou sports et beaucoup sont eux-mêmes des athlètes actuels ou anciens.

D É C I S I O N

Il est pris note de la mise à jour sur le modèle de représentation des athlètes, sur le Médiateur et activités d'engagement des sportifs.

5. Parties prenantes américaines

– 5.1 Discussions avec les États-Unis (rapport de l'ONDCP)

M. BOUCHARD attire l'attention des membres sur le rapport écrit qui a été fourni. Lors de la précédente réunion du Comité exécutif, il avait indiqué que le Président de l'AMA et le directeur de l'ONDCP, M. James Carroll, avaient exprimé le souhait de rétablir le dialogue entre les deux organisations, en donnant suite au rapport de l'ONDCP au Congrès américain et à la réponse de l'AMA au Congrès. Cette réunion a eu lieu virtuellement le vendredi 6 novembre. Il présente aux membres certains des points soulevés. M. Carroll a réaffirmé l'engagement du gouvernement américain à travailler avec l'AMA en son sein. Il a déclaré que l'AMA n'était pas un adversaire, que sa structure

et son ADN étaient solides. Il avait également indiqué que l'ONDCP avait l'intention de rester engagé auprès de l'AMA et de poursuivre la réforme au sein de l'Agence dans un esprit de collaboration. Il a précisé que l'intention du rapport demandé par la loi au Congrès américain était de donner ce que l'ONDCP considérait comme une évaluation honnête de la structure de gouvernance de l'AMA, le but ultime étant de renforcer l'AMA. M. Carroll avait également indiqué qu'il était important de voir certaines réformes supplémentaires de la gouvernance, en particulier en ce qui concerne la représentation des athlètes. Le souhait de l'ONDCP était de collaborer dans ce sens. La question de la rétention des fonds, bien qu'elle reste une option sur la table, est un mécanisme de dernier recours pour le gouvernement américain. Il a indiqué que ce n'était pas quelque chose que le gouvernement américain voulait avoir à faire. M. Carroll avait également indiqué que, lorsque le prochain rapport de l'ONDCP devait être remis au Congrès américain, probablement début 2021, l'ONDCP souhaitait pouvoir faire état de résultats positifs dans les domaines suivants : progrès et résultats de l'examen de la gouvernance de l'AMA, rôle des sportifs indépendants dans la gouvernance de l'AMA et représentation des États-Unis au sein des Comités permanents de l'AMA.

À son tour, le Président de l'AMA avait indiqué qu'il était heureux d'entendre de l'intérieur de l'AMA l'engagement du gouvernement américain à travailler avec l'Agence. Il a également été heureux de constater que l'Agence s'est engagée à aller de l'avant et à renforcer ses relations avec les États-Unis, et a estimé que la réunion constituait un très bon pas dans cette direction. Le Président de l'AMA a également noté le désir d'avoir une représentation américaine au sein des Comités permanents de l'AMA, s'est félicité de la forte participation et de l'engagement des États-Unis et, comme cela a été le cas pendant presque toute l'histoire de l'AMA, a indiqué que la concurrence pour les nominations était intense, que l'AMA devait être attentive à la diversité au sein de ses Comités permanents et que le Comité exécutif de l'AMA approuverait les nouveaux membres des Comités permanents de 2021 et qu'il y avait plusieurs candidats américains. En ce qui concerne la réforme de la gouvernance, le président de l'AMA a indiqué que la modification du processus de gouvernance de l'AMA était un processus continu et démocratique. Il a indiqué que certains changements apportés à ce jour avaient une portée assez importante et que l'AMA souhaitait continuer à progresser dans la mise en œuvre de la réforme de la gouvernance, notamment en ce qui concerne la représentation des sportifs et la création d'un nouveau code d'éthique. Un échange de vues a également eu lieu sur la manière dont les deux organisations pourraient travailler ensemble pour renforcer et harmoniser le système antidopage aux États-Unis. Une discussion a également eu lieu sur l'impact de COVID-19 sur le système antidopage mondial. Enfin, le président de l'AMA a fait part de la volonté de l'AMA de travailler avec l'ONDCP sur la question des sports collégiaux, universitaires et professionnels, qui fonctionnent actuellement en dehors du cadre du Code mondial antidopage, alors qu'ils représentent la grande majorité des athlètes américains.

En conclusion, le Président de l'AMA et M. Carroll ont été unanimes pour dire qu'il s'agissait d'une réunion importante au cours de laquelle l'AMA et l'ONDCP ont pu discuter d'un certain nombre de sujets d'intérêt commun de manière ouverte et honnête. Ils ont tous deux convenu que le partenariat entre l'AMA et le gouvernement américain était d'une importance vitale pour la protection du sport propre dans le monde et qu'une ligne de communication directe devait être maintenue pour éviter les malentendus à l'avenir. Ils se sont donc engagés à renforcer ce partenariat et ont considéré cette réunion comme une étape importante sur la voie d'un dialogue et d'une coopération renouvelés. C'était un résumé de la réunion qui a eu lieu le 6 novembre.

D É C I S I O N

Il est pris note des discussions avec les États-Unis.

– 5.2 Conséquences de la loi Rodchenkov

M. BOUCHARD informe les membres que l'AMA continue de suivre l'évolution de la situation au Congrès américain. Le projet de loi doit être approuvé par le Sénat et le Président des États-Unis. L'approbation du projet de loi est toujours possible et pourrait se faire rapidement dans le cadre d'une session de type "lame duck", comme il l'avait signalé en septembre. Cela dit, cela pourrait aussi prendre du temps compte tenu des questions importantes dont le Congrès américain est saisi.

On s'attendait à ce que le Sénat américain se concentre sur COVID-19 et le plan de sauvetage au cours des jours et des semaines

à venir et, de manière générale, on s'attendait à ce qu'il y ait peu d'activité législative. L'AMA avait exprimé sa préoccupation quant à la mise en œuvre extraterritoriale potentielle du projet de loi ; mais, dans le même temps, elle avait indiqué sa volonté de coopérer avec le gouvernement américain et de fournir toute explication ou conseil pour s'assurer que le projet de loi était complémentaire aux efforts de l'AMA pour mieux protéger les athlètes propres dans le monde entier. Ceci termine son rapport.

LE PRÉSIDENT a souligné que travailler main dans la main avec les parties prenantes était très important pour lui et c'est pourquoi il était très heureux que sa réunion avec M. Carroll le vendredi précédent ait été très positive. Ils ont tous deux convenu que le partenariat entre l'AMA et le gouvernement américain était extrêmement important. Ils ont également convenu de poursuivre leur communication ouverte et bilatérale. Comme l'a indiqué M. Bouchard, un certain nombre de questions ont été abordées, notamment les réformes en cours de la gouvernance de l'AMA, la représentation du gouvernement américain et des athlètes au sein de l'AMA, et les moyens de renforcer le système antidopage, y compris aux États-Unis. Il avait fait part de ses préoccupations concernant les ligues majeures et le sport universitaire et avait proposé son aide pour développer une coopération plus poussée avec les parties prenantes concernées afin de les encourager à signer enfin le Code. Il a indiqué que l'éducation était un bon point de départ. Une fois encore, la réunion a été amicale et productive.

MME EL FADIL remercie le président d'avoir fait avancer la proposition. Elle a une question concernant l'impact de la situation américaine sur le budget ou sur la contribution américaine à l'AMA. A-t-elle déjà été affectée ou sera-t-elle affectée ?

MME BARTEKOVÁ a partagé les préoccupations des athlètes concernant la loi Rodchenkov. Les athlètes souhaitent tous que le système soit solide et que la législation fonctionne ou soit valable pour tous. Elle est un peu préoccupée par l'effet de sappe de la loi Rodchenkov sur la force de l'AMA en tant que gestionnaire mondial du système antidopage. Elle se demande si les efforts d'harmonisation de la lutte contre le dopage dans le sport seraient encore possibles si la loi Rodchenkov était adoptée et encourage la discussion avec les homologues américains à ce sujet. Elle a également partagé les préoccupations mentionnées par le Président de l'AMA en ce qui concerne les ligues professionnelles et les sports universitaires et a demandé quels groupes d'athlètes seraient couverts par la loi si elle était adoptée. Elle a déjà partagé les préoccupations liées aux athlètes américains concernant le possible non-paiement des cotisations : il est nécessaire de s'assurer que les athlètes continueront à être protégés et à faire partie du système antidopage et qu'ils ne seront pas affectés en termes de participation aux compétitions.

LE PROFESSEUR ERDENER remercie M. Bouchard pour les informations actualisées. Il a deux brefs commentaires à faire. Le Mouvement sportif soutient bien sûr pleinement un dialogue ouvert avec l'ONDCP et attend avec impatience de recevoir une mise à jour de la discussion du 6 novembre. En ce qui concerne la loi Rodchenkov, si le Mouvement sportif soutient les initiatives qui pourraient contribuer à renforcer les enquêtes antidopage et la sanction de l'entourage des athlètes, le Mouvement olympique a réitéré ses préoccupations quant aux effets potentiellement dommageables de l'extraterritorialité de la loi Rodchenkov sur les efforts mondiaux de lutte contre le dopage dans le sport.

M. DÍAZ remercie M. Bouchard pour son rapport. La CADE a pris l'affaire très au sérieux ; elle est en contact étroit avec les États-Unis, avec la participation de nombreux dirigeants des sous-régions, ainsi que la présence et la collaboration du Canada. Il comprend que cela a été un très grand défi et que cela a pris l'AMA par surprise, car l'ancien représentant du gouvernement américain qui a siégé pendant de nombreuses années au Conseil de fondation n'avait jamais présenté quelque chose de proche de ce qui se passe actuellement. L'implication des différents membres du Conseil de fondation pourrait aider l'AMA à atteindre un consensus sur les défis actuels.

LE PRÉSIDENT souligne qu'il souhaite poursuivre le dialogue avec les amis américains. Il remercie les députés pour toutes leurs remarques. En ce qui concerne le budget, les États-Unis ont souligné

qu'ils considéraient le retrait du financement comme un dernier recours. L'AMA a déjà reçu la contribution pour cette année, il s'agit donc d'une discussion sur l'avenir. Il croit sincèrement que le dialogue peut être poursuivi dans le respect et la compréhension.

M. BOUCHARD a déclaré à Mme El Fadil que les États-Unis avaient indiqué qu'ils souhaitaient collaborer, qu'ils voulaient que le dialogue ait lieu et qu'ils voulaient faire partie de l'AMA. La possibilité d'un retrait du financement est toujours d'actualité. L'ONDCP devra à nouveau faire rapport au Congrès américain l'année suivante, probablement au premier trimestre de 2021 ou au début du deuxième trimestre. Lors de ce rapport, il rendrait compte de trois choses : les résultats de l'examen de la gouvernance de l'AMA, le rôle des athlètes indépendants dans la gouvernance de l'AMA et la représentation des États-Unis dans les Comités permanents de l'AMA. Il pense que l'ONDCP souhaite collaborer, mais que les membres verront ce qu'il en est du rapport. Il pense que cela répond au premier point soulevé par Mme Barteková.

Il souhaite apporter une précision : la loi ne vise pas les athlètes en tant que tels. Elle vise ceux qui entourent les athlètes et les sponsors des jeux, les organisateurs, les diffuseurs et les organisations qui aident à soutenir ou à financer les grands événements sportifs. Il s'inquiète de l'extraterritorialité du projet de loi pour la même raison que celle évoquée par Mme Barteková, à savoir qu'il ajoute une deuxième couche de législation au Code mondial antidopage, ce qui pourrait devenir complexe et alambiqué en termes de législation, de règles et de politiques. Cela pourrait même être pire si d'autres pays imitaient ou introduisaient des textes législatifs similaires. C'est une préoccupation, également en raison de l'impact que cela pourrait avoir sur les dénonciateurs et la capacité du département Intelligence et Investigations de l'AMA à mener des enquêtes. Le dialogue est important, et c'est pourquoi l'AMA continue de s'engager auprès du Congrès américain. L'AMA poursuivra ses efforts, mais le jury n'est pas encore fixé et les députés verront si la législation est adoptée au cours d'une session boiteuse. Il pense que cela couvre également le point soulevé par le professeur Erdener.

D É C I S I O N

Les conséquences de la loi Rodchenkov sont notées.

6. Finance

– 6.1 Contributions des gouvernements/du CIO

[Les membres ont reçu une mise à jour écrite uniquement sur ce point de l'ordre du jour. Le format de la réunion étant virtuel et abrégé, un certain nombre de points n'étaient pas destinés à être discutés, sauf si les membres souhaitaient soulever des points].

– 6.2 Comptes trimestriels 2020 (3ème trimestre)

[Les membres ont reçu une mise à jour écrite uniquement sur ce point de l'ordre du jour. Le format de la réunion étant virtuel et abrégé, un certain nombre de points n'étaient pas destinés à être discutés, sauf si les membres souhaitaient soulever des points].

7. Juridique, Code et conformité

– 7.1 Cas LIMS et RUSADA

M. SIEVEKING a déclaré que l'AMA continuait à fournir une assistance lorsque cela était nécessaire pour assurer le suivi de l'état d'avancement du travail effectué par les FI. Le nombre de décisions prises et le nombre d'affaires en cours changeaient quotidiennement. Le nombre que les membres ont dans leurs dossiers a changé. Le nombre de décisions est actuellement de 133. Un certain nombre de dossiers ont été clôturés. Il est important de souligner que l'AMA suit la situation de très près et que toute décision de classement d'un dossier par une FI est dûment examinée par le département juridique de l'AMA et le département Renseignement et enquêtes de l'AMA, ainsi que par un conseiller juridique externe, afin de s'assurer que tout le monde est d'accord et qu'aucun dossier n'est classé indûment. L'AMA continuera d'exercer une surveillance très étroite pour s'assurer que tout cas potentiel est dûment évalué et traité et que la conclusion est conforme.

M. TANOSE dit que si le TAS décide de rejeter l'appel de RUSADA, il souhaite commenter le processus et les conditions d'octroi du statut d'athlète neutre aux athlètes russes propres. Comme les Membres le savent, les Russes ayant le statut d'athlète neutre seront autorisés à participer aux Jeux olympiques et aux Jeux paralympiques et ce sera la première fois que le processus et les conditions d'octroi du statut d'athlète neutre seront mis en œuvre par l'application des SICCS de l'AMA, qui sont entrés en vigueur en avril 2018. Par conséquent, il était assez important de mettre cela en œuvre sans aucune confusion pour assurer la confiance et la compréhension de la communauté internationale à l'égard du système antidopage. Il a demandé à la direction de l'AMA de faire avancer les préparatifs adéquats afin de mettre en œuvre le processus et les conditions en douceur, sans aucune confusion, dès que le TAS aura rendu sa décision, y compris l'identification et l'articulation des tests de dopage requis pour les Russes propres afin d'acquiescer le statut d'athlète neutre avant Tokyo 2020 l'année suivante. Il a apprécié la compréhension des membres à cet égard.

LE PRÉSIDENT remercie le ministre. Sa remarque a été prise en compte.

M. MAY rappelle aux membres que, le 28 août, les fondateurs de RUSADA (le Comité olympique et paralympique russe) ont licencié le directeur général de RUSADA pour perte de confiance, sur la base d'une recommandation du conseil de surveillance de RUSADA. Lors de la même réunion, les fondateurs de RUSADA avaient nommé le responsable des affaires juridiques qui travaillait pour RUSADA au poste de directeur général par intérim pour une période de six mois. À peu près au même moment, le directeur général adjoint et l'expert international indépendant siégeant au conseil de surveillance de RUSADA avaient tous deux démissionné, ce qui avait suscité une certaine inquiétude à l'AMA et au sein de la communauté antidopage. Pour surveiller la situation et tenter de recueillir le plus d'informations possible, l'AMA a assuré une communication continue avec le président du conseil de surveillance de l'Agence, le directeur général par intérim de l'Agence et les responsables des principaux départements de l'Agence, notamment les départements des contrôles, des affaires juridiques et des enquêtes, et a tenté de recueillir des informations auprès d'autres parties concernées et des autorités russes. L'AMA a récemment reçu un rapport de gestion complet de la part du directeur général par intérim en octobre, avec une mise à jour des plans stratégiques, de gestion, de personnel et de gouvernance, ainsi que des questions relatives à certains des domaines que l'AMA cherche à continuer à surveiller régulièrement. Ce rapport a été comparé aux informations que l'AMA a pu recueillir auprès d'autres sources afin d'obtenir une image complète de ce qui se passe actuellement à RUSADA. En outre, l'AMA a continué de recevoir un rapport mensuel détaillé de RUSADA sur l'ensemble de ses activités et programmes, y compris les contrôles, les profils du passeport biologique de l'athlète, la gestion des résultats, les AUT, les activités d'enquête et l'éducation. L'AMA a pris toutes ces informations et les a comparées à celles qu'elle a pu recueillir dans le cadre de ses activités régulières (suivi des données dans ADAMS, des cas et des décisions fournies au département juridique de l'AMA), fournissant ainsi une image complète de ce qui se passait à RUSADA au jour le jour en termes d'activités de programme. Enfin, l'AMA fournissait des mises à jour régulières, toutes les deux semaines, au groupe de travail interne sur la conformité et au Comité indépendant de vérification de la conformité, avec des rapports réguliers pour s'assurer qu'ils étaient pleinement conscients de ce qui se passait en Russie en relation avec RUSADA.

Cela dit, les prochaines étapes consistent à continuer à surveiller la situation tout en respectant les processus en place dans le cadre du Code mondial antidopage et des statuts de la RUSADA. Le RUSADA a accepté de partager avec l'AMA toute proposition de modification de ses documents de gouvernance, y compris les statuts, avant que tout ne soit finalisé. L'AMA a entamé un processus visant à identifier un nouvel expert international qui fera partie du conseil de surveillance de la RUSADA et qui sera recommandé à la RUSADA conformément aux statuts. RUSADA a également invité l'AMA à faire partie de la commission qu'elle a créée pour recruter et nommer un nouveau directeur général permanent, et l'AMA élabore un plan pour la période suivant la décision du TAS, qui comprendra une marche à suivre au cas où le TAS accepterait la recommandation du Comité de révision de la conformité selon laquelle, comme condition à la réintégration éventuelle de la RUSADA, l'AMA reste satisfaite de l'indépendance de la RUSADA et de l'absence d'interférence extérieure inappropriée des autorités dans ses opérations.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a répondu aux remarques de M. Tanose. Tout le monde voulait de la clarté pour les Jeux olympiques de Tokyo, non seulement les organisateurs mais aussi les fédérations, etc. La réalité est qu'il s'agit d'un point discuté lors de l'audience du TAS et que, tant que le TAS n'a pas rendu sa décision, il ne connaît pas l'étendue et les conditions qui s'appliqueront aux athlètes russes. La bonne nouvelle est que la décision du TAS sera prise d'ici la fin de l'année, ce qui laisse à chacun six mois pour mettre en œuvre la décision prise. Le mécanisme de traitement des athlètes neutres a été longuement discuté et des propositions ont été faites au cours de l'audience, de sorte que plusieurs éléments sont déjà sur la table, mais il reste à voir quelle sera la décision du TAS. L'AMA, bien entendu, sera prête à apporter son soutien et son aide dès qu'elle connaîtra tous les paramètres, ce qui devrait se produire d'ici la fin de l'année.

D É C I S I O N

Il est pris note de la mise à jour sur les cas LIMS et sur RUSADA.

– **7.2 & 8.2 Fédération internationale d'haltérophilie**

LE PRÉSIDENT évoque le point complexe de l'ordre du jour nécessitant une mise au point de la part de plusieurs personnes.

M. SIEVEKING dit que les membres auront vu les points saillants du département Renseignement et enquête de l'AMA et le rapport intérimaire sur l'IWF soulignant l'importance de prolonger le stockage des échantillons négatifs afin qu'ils puissent être utilisés pour les tests ADN. Un autre point avait été la possibilité pour l'AMA d'accéder ou de demander des documents relatifs aux systèmes gérés par les signataires. L'AMA étudie cette question et reviendra avec des propositions, mais elle est évidemment consciente qu'il existe plusieurs contraintes juridiques, notamment en matière de protection des données. Il en a été pris bonne note et l'AMA a commencé à travailler sur cette question et reviendra ultérieurement vers le Comité exécutif avec des propositions.

En ce qui concerne les affaires en cours, les membres verront les chiffres dans son rapport. Depuis qu'il a rédigé le rapport, l'ITA a envoyé au nom de l'IWF une autre mise à jour des cas en suspens. Sur la base de cette nouvelle mise à jour, il a été possible de clore 18 cas en suspens supplémentaires. L'ITA a également fourni plusieurs mises à jour sur d'autres cas pour lesquels aucune décision n'a été reçue. L'ITA continue d'examiner ces cas et tient l'AMA régulièrement informée et continuera de le faire, et l'AMA transmettra toute information aux membres.

En ce qui concerne le Dr Aján, l'AMA a écrit deux fois à l'IWF pour savoir si des mesures pouvaient être prises à l'encontre de l'ancien président de la FI sur la base des règles antidopage applicables à l'IWF à l'époque. L'IWF et l'ITA examinent la question. Il y aura une réunion virtuelle avec eux la semaine suivante sur ce point. L'AMA attend un avis sur une base légale sur les règles de l'IWF applicables à l'époque (les règles antidopage ou même les statuts ou autres règles internes en vigueur) de la présidence du Dr Aján. Ce travail était encore en cours.

M. YOUNGER dit qu'il ne peut pas ajouter grand chose à ce stade de l'enquête. Tout ce qu'il était en mesure de dire avait été mis en évidence dans le rapport intermédiaire. L'AMA enquêtait et coopérait avec les forces de l'ordre depuis le début de 2019 sur cette question. Les enquêtes sont toujours en cours et son département se tient prêt à apporter tout le soutien nécessaire. L'AMA travaillait en étroite collaboration avec son partenaire de confiance, l'ITA, et avait déjà partagé des rapports de renseignement avec elle et travaillé main dans la main pour s'assurer que toutes les allégations mentionnées dans le rapport faisaient l'objet d'une enquête approfondie. Il s'agissait également de gérer les résultats de l'opération Arrow. Des entretiens sont encore en cours avec des athlètes et des officiels, mais il est convaincu que l'AMA sera en mesure de remettre les preuves à l'ITA très bientôt pour discuter d'éventuels processus de gestion des résultats. Sur les 59 000 échantillons examinés, l'AMA en a identifié 130 très suspects. Malheureusement, 99 échantillons n'étaient pas disponibles car ils étaient régulièrement détruits après trois mois. Compte tenu du taux de réussite de l'AMA, supérieur à 50 %, les membres peuvent imaginer le nombre de cas que l'AMA aurait pu révéler si elle avait disposé des échantillons.

Il espère que les membres comprendront qu'il ne peut pas partager plus de détails sur la méthodologie Arrow à ce moment-là. Il était nécessaire de s'assurer que l'objectif global d'appliquer la méthodologie réussie à d'autres sports et d'identifier davantage de 'doppelgangers' ne serait pas mis en danger. À cet égard, il fallait d'abord déterminer si les cas étaient juridiquement suffisamment solides pour établir des violations des règles antidopage ou si la stratégie d'enquête devait être adaptée à d'autres sports. Dans l'étape suivante, les preuves pour tous les autres sports ciblés seront collectées et sécurisées, après quoi il sera possible de divulguer la stratégie et la méthodologie. Il est convaincu qu'il sera en mesure de partager davantage de résultats sur l'Opération Arrow avec les membres lors de la prochaine réunion du Comité exécutif.

M. DONZÉ a estimé qu'il était également important de donner aux membres des informations et des éclaircissements sur la situation de l'IWF en matière de conformité et sur ce que l'AMA a fait sur ce plan au cours des derniers mois. Depuis la publication du rapport d'enquête McLaren-IWF en juin de cette année, l'équipe chargée de la conformité a soigneusement examiné tous les éléments disponibles du point de vue de la conformité et a fourni des mises à jour régulières au Comité indépendant de vérification de la conformité. Afin d'ouvrir une procédure de conformité, il était nécessaire de prendre en compte deux éléments particuliers. L'AMA ne pouvait ouvrir une procédure de conformité que dans le cadre du SICCS, sur la base de preuves. Actuellement, certaines allégations font l'objet d'une enquête approfondie par le département indépendant de renseignement et d'enquête de l'AMA, et un certain nombre d'organismes d'application de la loi ont ouvert des enquêtes criminelles sur la base du travail du département de renseignement et d'enquête. Cela signifie que l'AMA avait besoin que les allégations de violations du Code mondial antidopage par l'IWF ou toute autre organisation antidopage soient traduites en preuves. Le deuxième élément était que le SICCS, qui était entré en vigueur le 1er avril 2018, ne s'appliquait pas rétroactivement. Cela avait été confirmé par des conseillers juridiques externes et internes, mais aussi par la manière dont l'AMA avait dû traiter la non-conformité de l'Agence antidopage russe. À ce stade, l'AMA n'avait pas de preuve que des non-conformités de l'IWF ou de toute autre OAD en relation avec l'haltérophilie, ou des actes répréhensibles commis par des officiels qui pourraient encore être en place, avaient eu lieu après le 1er avril 2018. Cela a été discuté à plusieurs reprises avec le Comité de vérification de la conformité. Le Comité de vérification de la conformité a soutenu cette position à l'unanimité et ses membres avaient demandé au personnel de l'AMA de continuer à examiner tous les nouveaux éléments qui pourraient provenir des différents départements de l'AMA ou de sources externes et de les mettre à jour régulièrement. C'est ce qui est fait actuellement, et il peut assurer les membres que l'AMA continuera à suivre la situation de très près du point de vue de la conformité.

M. GUEISBUHLER a déclaré que le Mouvement sportif remerciait le département de renseignement et d'enquête d'avoir partagé le rapport intérimaire détaillé, et se félicitait de la volonté d'engager une réflexion sur la manière dont l'accès aux informations critiques pourrait être facilité au-delà de la coopération des signataires. Le Mouvement sportif a compris que la proposition serait d'habiliter l'AMA, en vertu du Code, à contraindre l'accès à l'information. Toutefois, avant de prendre position sur ce sujet, il serait apprécié que certaines préoccupations soient clarifiées. Par exemple, tout le monde est conscient de l'importance croissante du règlement GDPR, qui est entré en vigueur en mai 2018 et qui a également touché le Mouvement sportif. Quelles mesures seraient nécessaires pour se conformer au règlement GDPR car les informations privées pourraient également être affectées ? Serait-il possible d'accéder aux informations sans que cela soit trop lourd pour les entités qui doivent se conformer à cette nouvelle réglementation ? Sachant qu'un certain niveau de consentement serait requis de la part d'une organisation privée, cela serait-il également possible lorsqu'une ONAD est enregistrée en tant qu'organisation gouvernementale ? Compte tenu de la complexité potentielle de la proposition, y aurait-il d'autres moyens pour l'AMA d'obtenir les mêmes résultats ? Il s'agit là de quelques réflexions qu'il a voulu partager avec le Comité exécutif et le Département de renseignement et d'enquête afin qu'elles soient prises en considération. Le Mouvement sportif se tient à disposition pour fournir toute contribution ou tout détail supplémentaire sur la question.

M. SANDFORD se félicite des rapports très utiles. Il commente une note de bas de page (7.2) dans le rapport de M. Sieveking, indiquant que l'AMA était au courant de la question du retard de la gestion des résultats par l'IWF depuis 2010. Il a été assez surpris que l'AMA soit au courant de ce problème depuis 2010 mais qu'il ne l'ait appris que par le rapport McLaren. Il se demande si, rétrospectivement, l'AMA n'aurait pas dû faire plus tôt pour tenter de rectifier la situation. Il

comprend que l'AMA ne disposait pas du Standard international à l'époque, mais il se demande également si d'autres OAD dont l'AMA a connaissance ont également adopté le ralentissement de la gestion des résultats pour permettre aux athlètes de continuer à concourir et dont les Membres pourraient avoir connaissance à l'avenir.

M. SIEVEKING a répondu que l'AMA surveillait tous les cas et était donc au courant lorsque des résultats d'analyse défavorables étaient signalés par des laboratoires, et que l'AMA avait suivi ces cas de manière approfondie et constante pendant des années depuis la date mentionnée par M. Sandford, mais sans succès. Premièrement, parce qu'il y avait une absence totale de base légale jusqu'en 2017, l'AMA n'avait donc aucune base légale pour agir sur cette question. Comme indiqué dans la note de bas de page, une correspondance abondante avait été envoyée à l'IWF pour le suivi des cas, y compris des centaines de questionnaires de suivi générés par la base de données, et il y avait eu des réunions spécifiques, donc la question était bien connue mais il était difficile d'agir sans base légale. Compte tenu de l'entrée en vigueur du nouveau standard en 2018, l'AMA avait demandé à l'IWF de traiter tous les cas en suspens dans les six mois. Le temps presse. Le SICCS serait appliqué en cas de retard supplémentaire. Comme indiqué dans le rapport McLaren, lors du suivi des cas retardés par l'IWF, l'AMA a reçu à trois reprises des réponses indiquant que les dossiers de l'IWF pouvaient malheureusement être incomplets pour la période antérieure à 2014. L'AMA a essayé de rassembler autant d'informations que possible, et a appris dans le rapport McLaren que des informations avaient été volontairement dissimulées, mais à l'époque, il n'y avait absolument aucune raison de croire que ces informations étaient délibérément cachées à l'AMA. Lorsqu'il n'y a qu'un numéro d'échantillon rapporté par un laboratoire avec une substance détectée, il est difficile de saisir le TAS sur cette seule base, sans même le nom de l'athlète, et les formulaires de contrôle antidopage n'étaient pas requis à l'époque dans ADAMS. Toutes ces circonstances ont empêché l'AMA de faire davantage pour faire avancer l'affaire. Dans le Code et le SICCS, il y avait la base juridique appropriée pour garantir que l'AMA ne serait pas confrontée à des situations similaires à l'avenir.

M. YOUNGER informe les membres que la raison pour laquelle ce point a été inclus dans le rapport est que l'AMA est confrontée à une situation de pouvoir d'investigation limité. L'AMA peut faire appel à des sources ouvertes et à des entretiens mais, pour obtenir des preuves, il est parfois nécessaire de pénétrer dans l'infrastructure d'une organisation, et il donne un exemple aux membres. Il a été enquêteur pour l'IAAF. Les preuves trouvées se trouvaient dans l'organisation, il a donc été nécessaire de se rendre dans l'organisation. En outre, le professeur McLaren, qui était la clé de tous les éléments de preuve, n'y avait pas accès. De son point de vue, il y avait des informations, mais il était nécessaire d'aller dans l'organisation. L'IBU et l'IAAF ont demandé à des experts externes d'enquêter sur leurs cas après coup, et ils ont ensuite corroboré les conclusions. L'AMA a voulu lancer cette discussion, car la seule possibilité en cas d'allégations de ce type était d'envisager l'implication de la police ou des poursuites judiciaires, une ligne que l'AMA ne voulait pas toujours franchir, car cela aurait pour effet de criminaliser les organisations. L'idée était que l'AMA ait accès à des informations qui disculperaient également l'organisation ou les personnes qui la composent. L'objectif était d'initier la discussion sans aller plus loin dans les règles et les conséquences.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond à M. Gueisbuhler. Il convient que plusieurs questions juridiques n'ont pas reçu de réponse et qu'il sera nécessaire d'examiner très attentivement le GDPR et d'autres questions en termes d'accès aux documents. L'AMA est loin de disposer de preuves d'un point de vue juridique. L'autre point est tout à fait logique. Si l'AMA appliquait un système, il devrait s'appliquer à tous les signataires et pas seulement aux FI. L'application du système aux ONAD soulèverait probablement d'autres problèmes.

Il s'agit de questions très justes que l'AMA examinera et, espérons-le, il aura plus de réponses en mai. Comme l'a souligné M. Younger, il est évident que cela serait extrêmement utile, mais il reste à voir comment l'AMA y parviendra d'un point de vue juridique.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport d'enquête sur l'IWF

– **7.3 Article 20.7.1 du Code 2021 - Rôles et responsabilités de l'AMA**

M. SIEVEKING a déclaré que l'AMA ne pouvait pas être un signataire, car elle surveillait la conformité des signataires, mais l'AMA était une organisation antidopage et avait des responsabilités en vertu du Code, de sorte que le nouvel article 20.7.1 du Code 2021 exigeait que l'AMA accepte le Code et s'engage à remplir ses rôles et responsabilités en vertu du Code par le biais d'une déclaration approuvée par le Conseil de fondation de l'AMA. Les membres auraient vu la déclaration dans le dossier qui a été soumis au Comité exécutif pour être recommandé au Conseil de fondation pour approbation le jour suivant.

LE PRÉSIDENT demande si le Comité exécutif est d'accord pour recommander au Conseil de fondation d'approuver formellement le document comme l'exige le Code lui-même.

D É C I S I O N

Le Comité exécutif recommandera l'approbation de l'article 20.7.1 du Code au Conseil de fondation.

– **7.4 Sanctions possibles en cas de retrait unilatéral du financement**

M. SIEVEKING dit que la situation aux Etats-Unis a mis en évidence une faiblesse possible dans les règles, et que les membres ont donc vu dans les documents certaines pistes que l'AMA a commencé à explorer. Il tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'une proposition, mais simplement de quelques réflexions qui ont été explorées et partagées avec les membres. Il serait reconnaissant d'un retour d'information et d'un soutien en ce qui concerne le travail qui doit manifestement être poursuivi. La direction examine toutes les options, et aucune décision n'a été prise quant à l'aspect final. Il est clair que quelque chose doit être fait. Il s'agit toujours d'un travail en cours et le retour d'information des membres sera nécessaire, ainsi que la liaison avec des conseillers externes pour s'assurer que la proposition qui sera présentée dans les documents en mai 2021 répondra à la question d'une manière acceptable. Si les membres ont des questions particulières, il sera heureux de les entendre.

LE PRÉSIDENT rassure les membres en précisant que la discussion n'est pas dirigée contre les États-Unis. La récente menace américaine de suspendre le financement a mis en évidence le fait que les règles de l'AMA n'abordent pas actuellement le risque potentiel. Il s'agit d'une faiblesse du système. Si les parties prenantes étaient en mesure de retenir le financement convenu en raison des décisions de l'AMA, cela provoquerait une grande instabilité pour l'AMA et le système antidopage mondial. Imaginez qu'un pays soit mécontent de la décision de l'AMA concernant d'autres mesures prises contre ses meilleurs athlètes. Ce n'était pas si difficile à imaginer. La responsabilité de l'AMA était de protéger le sport propre et de s'assurer que la justice était rendue. Si le pays décidait de riposter et de retenir son financement, de quels outils disposait l'AMA pour protéger l'organisation et assurer la stabilité du système ? En tant que régulateur mondial, l'AMA doit faire face à de tels risques et s'assurer que son financement n'est pas mis en danger par les décisions qu'elle prend. C'est pourquoi il a voulu lancer une discussion sur les conséquences possibles du retrait d'un financement convenu par une partie prenante. Il ne préjugait pas d'une décision ; il était prudent de demander un avis juridique. L'intention de l'AMA est de poursuivre et d'explorer différents mécanismes et outils pour traiter cette question et de revenir avec une proposition en mai 2021, qui devra être approuvée par les organes statutaires.

M. SIEVEKING souligne que l'intention n'est pas de sanctionner un pays qui retarderait ses paiements à l'AMA pour quelque raison que ce soit. L'intention était de trouver une solution au cas où un pays retiendrait son financement pour faire pression sur l'AMA afin d'obtenir un certain résultat, et non de sanctionner un pays qui, en raison des circonstances, devait retarder le paiement de sa contribution.

M. KEJVAL a déclaré que le Mouvement olympique partageait la préoccupation selon laquelle il était toujours difficile d'assurer l'engagement des États dans le cadre de la Convention de l'UNESCO, et le Mouvement sportif également a demandé ce que faisait l'UNESCO pour s'assurer que les gouvernements versent leurs contributions à l'AMA comme le stipule la Convention. La question des sanctions potentielles dues au retrait unilatéral du financement devait être abordée, car elle n'était pas couverte par le Code actuel ; toutefois, le Mouvement sportif était préoccupé par la formulation

proposée et souhaitait que les discussions se poursuivent et que d'autres sanctions potentielles soient envisagées, sans pour autant imposer une charge supplémentaire aux signataires. Le Mouvement sportif accueillerait également les suggestions des autorités publiques à cet égard.

M. HUSTING a fait quelques remarques au nom de l'Europe et des autorités publiques. Ils ont voulu souligner l'importance pour chaque partie prenante de respecter ses engagements financiers envers l'AMA. Ils pensent également que les "réflexions" proposées, comme les a appelées M. Sieveking, ne semblent pas adéquates à l'heure actuelle et pourraient même soulever des problèmes juridiques. Ils ne pensent pas que l'introduction de nouveaux changements dans un Code qui n'est pas encore entré en vigueur soit appropriée. Comme l'a soulevé l'orateur précédent, les autorités publiques estiment qu'une solution plus adaptée dans le cadre de l'UNESCO pourrait être trouvée, et verront donc si une réflexion approfondie peut avoir lieu à l'UNESCO dans un avenir proche pour trouver une solution par rapport à la question du financement.

M. DÍAZ cherche à répondre aux questions relatives à l'UNESCO. Il apprécie que l'AMA prenne en considération ce que le CADE a exprimé lors de la précédente réunion du Comité exécutif et sa proposition ou demande de trouver un mécanisme permettant d'exercer une certaine pression au cas où quelqu'un déciderait unilatéralement de ne pas payer ses contributions. Comme mentionné dans le rapport, cela reste une possibilité et, si l'on prend en considération toutes les décisions relatives aux organisations multilatérales, telles que l'UNESCO, si les États-Unis décident de ne pas contribuer économiquement, c'est une préoccupation pour sa région qui prend la question au sérieux et veut faire savoir à tout le monde qu'elle sera responsable en raison de la manière dont la formule fonctionne pour les régions. Cependant, en tant que membre du Bureau de l'UNESCO, la solution ne sera pas trouvée dans le cadre des conséquences, car la nature du cadre des conséquences dans une organisation multilatérale comme l'UNESCO est plus une sanction diplomatique ou symbolique. Par conséquent, il n'aurait absolument aucun impact en termes de pression sur un pays qui retire ses contributions. Il ne faut pas se fier à cela à ce stade. L'AMA était l'organisation qui avait des parties prenantes à la fois du Mouvement sportif et des autorités publiques, ce qui n'était pas le cas de l'UNESCO qui n'avait aucun engagement ou responsabilité envers qui que ce soit du Mouvement sportif. L'AMA était donc le seul organisme capable de faire pression sur une partie prenante en relation avec les événements sportifs, en prenant en considération les signataires du Code, et non l'UNESCO. Bien sûr, dans le processus du cadre des conséquences, l'UNESCO pourrait approuver la première étape et ensuite peut-être ajouter une pression significative en termes d'engagement de la part des gouvernements dans les années à venir. A ce stade, il ne recommande pas de compter sur le cadre des conséquences pour trouver une quelconque solution.

M. COLBECK dit qu'il avait exprimé des inquiétudes lors de la réunion précédente concernant cette approche particulière, et que ses inquiétudes n'ont pas diminué. Il est d'accord avec certains des autres représentants des autorités publiques qui ont parlé des problèmes juridiques potentiels qui existent en particulier entre les ONAD et leurs gouvernements. La suggestion selon laquelle une ONAD devrait faire pression sur un gouvernement pour qu'il fasse quelque chose est assez problématique et pourrait mettre l'ONAD en danger. L'approche est problématique, il y a donc beaucoup de travail à faire à cet égard. Il a félicité le président de l'AMA pour sa conversation avec les États-Unis la semaine précédente ; c'est un développement très agréable, mais il reste préoccupé par le fait que le débat public se réfère aux États-Unis et, alors que la direction de l'organisation a évidemment ressenti un certain niveau d'exposition par rapport aux États-Unis (menaces, et elles pourraient être placées dans ce contexte), il pense qu'il est nécessaire d'être très prudent à ce sujet et, indépendamment de sa position, il serait perçu comme étant dans un espace particulier, en particulier en ce qui concerne les États-Unis. Si quelque chose se produit, cela doit passer par tous les processus de gouvernance appropriés. Une conversation vient d'avoir lieu sur un sport particulier qui n'a fait l'objet d'aucune action pendant une décennie. Ce sont les questions qui ont soulevé ce concept en premier lieu. L'AMA devrait se concentrer sur la résolution de ses questions et problèmes et ne pas se laisser entraîner dans la bagarre. Dans une large mesure, l'AMA a cessé de se battre, et il est heureux de l'entendre, mais cette question doit passer par tous les processus appropriés si elle doit progresser, et non par un processus improvisé avec des propositions basées sur une conversation tenue lors de la réunion précédente. Il ne peut pas soutenir une telle modification du Code à moins qu'elle ne soit soumise à un processus de consultation adéquat dans lequel toutes les

personnes concernées ont eu l'occasion de s'exprimer et de l'examiner. Il réfléchit aux discussions antérieures sur certaines des questions juridiques, en particulier à la lumière de la situation actuelle.

LE PRÉSIDENT remercie les membres pour leurs commentaires. Il est tout à fait d'accord avec M. Colbeck. L'AMA suivra le processus et le fera avec les parties prenantes. Une fois de plus, il rassure les membres sur le fait que la discussion n'est pas dirigée contre les États-Unis. En tant que responsable de l'Agence, il observe qu'il existe une faiblesse et que l'objectif est de la protéger et d'éviter toute conséquence potentielle. Il faut faire quelque chose. En ce qui concerne les propos de M. Husting sur l'UNESCO, il est d'accord avec M. Díaz. Le cadre des conséquences de la non-conformité élaboré par l'UNESCO n'est pas considéré comme suffisant pour faire face au risque de retrait unilatéral du financement. L'AMA continuera à faciliter le travail sur cette question.

D É C I S I O N

Il est pris note de la discussion sur les sanctions possibles en raison du retrait unilatéral de financement. Des discussions, facilitées par l'AMA, auront lieu entre les parties prenantes.

– 7.5 Politique de priorisation de la conformité des signataires

M. DONZÉ indique que ce point porte sur la politique pour l'application initiale par l'AMA du Standard international pour la conformité au Code des signataires. Les Membres qui étaient à Séoul en novembre 2018 se souviendront que le Conseil de fondation et le Comité exécutif ont approuvé le SICCS et un certain nombre d'amendements connexes au Code, et ont également adopté la politique pour l'application initiale par l'AMA du SICCS. L'objectif de cette politique était de donner à la direction de l'AMA la capacité et la possibilité de hiérarchiser ses ressources et de se concentrer sur le contrôle de la conformité des signataires du Code qui présentaient un risque de dopage plus élevé. C'est la raison pour laquelle les signataires ont été placés en interne à différents niveaux et que l'AMA a ouvert des procédures de conformité prioritaires en relation avec les niveaux supérieurs de signataires. En termes d'historique, la politique avait été approuvée pour une période de deux ans à compter du 1er avril 2018, date à laquelle le standard de conformité était entré en vigueur ; et, lors de la réunion du Comité exécutif à Lausanne en janvier de la même année, le Comité exécutif avait approuvé une prolongation de la validité jusqu'à la fin de cette année, soit jusqu'au 31 décembre 2020. La direction de l'AMA et le Comité indépendant de révision de la conformité proposaient une nouvelle prolongation d'un an, jusqu'au 31 décembre 2021. Il y avait une forte conviction à l'AMA et au sein du Comité de révision de la conformité qu'afin de renforcer les programmes antidopage dans le monde, la politique de priorisation devrait être modifiée pour augmenter les exigences de conformité des signataires, mais il y avait aussi une forte conviction que ce n'était pas le bon moment étant donné l'impact négatif de COVID-19 sur les programmes antidopage des signataires et sur le programme de surveillance de la conformité de l'AMA. Par conséquent, afin de s'assurer que toute augmentation des exigences de conformité serait gérable par les signataires et l'AMA, la proposition de l'AMA et du Comité de révision de la conformité était de prolonger la politique actuelle de priorisation jusqu'à la fin de l'année suivante, de revoir la situation l'année suivante à la lumière de l'évolution de la pandémie et de revenir devant le Comité exécutif en mai ou en septembre avec une proposition de politique modifiée pour approbation.

LE PRÉSIDENT indique qu'il est demandé au Comité exécutif d'approuver la recommandation du Comité de révision de la conformité de prolonger la validité de la politique actuelle jusqu'au 31 décembre de l'année suivante et de reconnaître que le Comité de révision de la conformité présentera une politique révisée qui entrera en vigueur le 1er janvier 2022.

D É C I S I O N

Proposition d'approuver la recommandation du Comité de révision de la conformité de prolonger la validité de la politique actuelle de priorisation de la conformité des signataires jusqu'au 31 décembre de l'année suivante et de reconnaître que le Comité de révision de la conformité présentera une politique révisée et approuvée qui entrera en vigueur le 1 janvier 2022.

8. Renseignement et enquête

– 8.1 Rapport de vérification du Département Renseignement et enquête

M. SIEVEKING dit que le département Renseignement et enquête de l'AMA a été audité chaque année par un superviseur indépendant, comme le prévoit la politique d'enquête de l'AMA. Le rapport d'audit 2020 a été mis à la disposition des membres et, comme l'exige la politique d'enquête, il a été soumis au Comité exécutif pour approbation.

LE PRÉSIDENT demande si les membres approuvent le rapport.

D É C I S I O N

Rapport d'audit sur le Département Renseignement et enquête approuvé.

– 8.2 Rapport d'enquête - Fédération internationale d'haltérophilie

Point traité sous 7.2.

– 8.3 Modifications de la politique d'enquêtes de l'AMA

M. YOUNGER indique que la politique en matière d'enquêtes a été modifiée pour deux raisons : premièrement, en réponse à des discussions selon lesquelles l'AMA devrait publier davantage de résultats d'enquêtes, mais pour éviter que les sources et les témoins confidentiels ne subissent un préjudice en cas de fuite des rapports dans le public, le département Renseignement et enquête a élaboré une procédure en collaboration avec le département juridique de l'AMA permettant à l'AMA de publier un résumé des résultats d'enquêtes, comme cela a été fait récemment dans le cadre de l'enquête sur l'IWF. Deuxièmement, à la suite d'une discussion plus large, la politique a été modifiée afin que, dans des cas exceptionnels et dans des conditions strictes, des rapports intermédiaires puissent être fournis au directeur général. Cela ne se ferait que si des manquements critiques ou des violations graves des règles antidopage étaient détectés au cours d'une enquête en cours. Voilà en quelques mots les changements proposés. Il se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

LE PRÉSIDENT demande si les membres acceptent de recommander les modifications au Conseil de fondation pour approbation.

D É C I S I O N

Le Comité exécutif recommandera au Conseil de fondation d'approuver la proposition de modifier la politique d'enquêtes de l'AMA.

– 8.4 Brisez le silence! Politique en relation avec le logo et protocole d'accord avec les fédérations internationales

M. YOUNGER a annoncé que la bonne nouvelle était que le programme Brisez le silence! avait été un grand succès au cours des quatre dernières années et que de plus en plus de dénonciateurs et d'informateurs avaient confiance dans la capacité de l'AMA à enquêter sur leurs allégations de dopage. La mauvaise nouvelle est que la charge administrative liée au traitement de tous les rapports a considérablement augmenté. L'AMA a partagé plus de 90 % de ses cas avec ses partenaires, mais a assumé la majeure partie du travail administratif pour ces cas. En outre, l'AMA était parfois confrontée à une situation où les parties prenantes ne disposaient pas de capacités ou de ressources d'investigation suffisantes, ce qui mettait parfois l'AMA dans une position difficile pour répondre à ses dénonciateurs. C'est pourquoi il a été jugé nécessaire de fixer des conditions strictes quant au moment où une FI pouvait utiliser le programme Brisez le silence! afin de s'assurer qu'elle était en mesure d'assurer un suivi adéquat de ses cas. Il a également été envisagé d'étendre le programme aux ONAD, mais cette idée n'a pas été retenue car on s'attendait à ce que les athlètes nationaux s'adressent d'abord à leur ONAD respective et que celle-ci soit de toute façon le meilleur destinataire. Il était également prévu que les dénonciateurs nationaux voudraient communiquer dans leur langue maternelle, et l'AMA ne propose actuellement que deux langues. L'AMA est déjà très sollicitée en termes de charge de travail, et l'extension aux ONAD augmenterait plutôt que de diminuer sa charge administrative. Une demande a été faite pour un hispanophone pour le programme Brisez le silence!

et la direction travaille actuellement à doter le département de l'infrastructure nécessaire, par exemple, enquêteurs et analystes de sources hispanophones. Il espère que son explication a été suffisante.

M. SANDFORD a soulevé une préoccupation possible concernant le fait que la plateforme Brisez le Silence! apparaisse exactement dans le même format sur le site de l'AMA et sur celui de la FI. S'il était un athlète préoccupé par sa FI et la façon dont elle se conduit, ou s'il pensait qu'elle était corrompue ou ne menait pas ses enquêtes correctement, et qu'il se rendait sur le site de la FI et y voyait la plateforme Brisez le silence! S'il se rendait ensuite sur le site de l'AMA et voyait exactement la même plateforme sur le site de l'AMA, sa première impression serait que toutes les informations seraient partagées entre les deux organisations et que son problème ne serait peut-être pas suffisamment examiné. Sa compréhension de la façon dont cela fonctionne est différente (et peut-être que M. Younger voudra la clarifier) et est que, même si l'on va à la FI, toutes les informations vont à l'AMA en premier lieu de toute façon avant de retourner à la FI, mais il veut soulever la préoccupation des athlètes qui ne font pas confiance aux rapports en raison de problèmes perçus avec leur organisation antidopage.

M. YOUNGER pense que M. Sandford a soulevé un très bon point et qu'il en tiendra compte, en particulier dans le cadre de la nouvelle politique mise en place concernant les propriétés de Brisez le silence! et qu'il y aura une condition pour ne pas utiliser le logo de l'AMA sur les sites web des FI.

LE PRÉSIDENT convient que M. Sandford a soulevé un bon point. Il demande au Comité exécutif s'il approuve le modèle de protocole d'accord.

D É C I S I O N

Proposition de protocole d'accord
approuvé.

9. Science et médecine

– 9.1 Protocole d'accord avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)

LE DR RABIN dit qu'il a le plaisir de présenter deux protocoles d'accord pour approbation par le Comité exécutif.

La première était avec l'ONUDC, une branche des Nations Unies qui s'occupe plus spécifiquement des drogues contrôlées, et avec laquelle l'AMA avait développé au fil des ans un intérêt mutuel pour les drogues émergentes et les drogues d'abus. L'AMA avait travaillé de manière informelle avec l'ONUDC sur divers sujets liés notamment à l'identification, la détection et la qualité de la détection des drogues émergentes dans les laboratoires, et l'ONUDC et l'AMA souhaitaient formaliser leur relation dans le cadre d'un protocole d'accord, de sorte que l'accord permettrait à l'AMA de consacrer plus officiellement du temps de collaboration à cette question des drogues émergentes, en particulier en ce qui concerne le dopage dans le sport. Le texte du protocole d'accord se trouve dans les dossiers des députés et il se fera un plaisir de répondre à toute question.

MME EL FADIL a déclaré qu'un partenariat avec l'ONUDC serait très utile pour l'AMA. Son département au sein de l'Union africaine est responsable du contrôle des drogues et de la prévention du crime, et entretient de très bonnes relations de travail avec l'ONUDC. Elle pensait que ce protocole d'accord avec l'ONUDC permettrait à l'AMA de faire partie de la politique mondiale. L'Afrique est donc très favorable à ce projet.

LE PRÉSIDENT demande si les membres souhaitent approuver le protocole d'accord proposé.

D É C I S I O N

Proposition de protocole d'accord
avec l'ONUDC approuvé.

– **9.2 Protocole d'accord avec le 'Partnership for Clean Competition'**

LE DR RABIN a noté que les membres pourraient également connaître le Partnership for Clean Competition comme le PCC. Il s'agit d'une organisation impliquée dans la recherche antidopage qui reçoit des fonds principalement de l'USADA, de l'USOC, de la NFL et de la MLB. Il s'agit d'un acteur actif dans le domaine de la recherche antidopage avec lequel l'AMA a déjà conclu un accord et financé conjointement certains projets de recherche dans le passé. L'accord précédent avait expiré, et le PCC et l'AMA ont estimé qu'un accord renouvelé faciliterait l'évaluation et le financement de projets d'intérêt mutuel. Le PCC avait également indiqué qu'il souhaitait étendre ses activités de recherche aux sciences sociales, ce qui intéressait bien entendu au plus haut point les collègues du département Éducation. Le texte du protocole d'accord figure dans les documents des membres.

LE PRÉSIDENT demande si les membres souhaitent approuver le protocole d'accord proposé.

D É C I S I O N

Proposition de protocole d'accord
avec le PCC approuvé.

– **9.3 Documents techniques et lettres techniques - Votes circulatoires à venir**

Les membres ont reçu une mise à jour écrite uniquement sur ce point de l'ordre du jour. Le format de la réunion étant virtuel et abrégé, un certain nombre de points n'étaient pas destinés à être discutés, sauf si les membres souhaitaient soulever des points].

10. Divers/Prochaines réunions

LE PRÉSIDENT rappelle que le Comité exécutif a confirmé sa recommandation au Conseil de fondation d'approuver le projet de budget 2021 lors de la réunion de septembre, ce point n'a donc pas été inscrit à l'ordre du jour ce jour-là ; il sera présenté au Conseil de fondation le lendemain pour approbation.

Il remercie les membres pour leurs contributions ce jour-là. Il se réjouit de les voir le lendemain à la réunion du Conseil de fondation.

D É C I S I O N

Comité exécutif - 20 mai 2021, Montréal,
Canada ;
Conseil de fondation - 21 mai 2021, Montréal,
Canada ;
Comité exécutif - semaine du 13 septembre 2021,
Istanbul, Turquie ;
Comité exécutif - semaine du 15 novembre 2021,
Brisbane, Australie ;
Conseil de fondation - semaine du 15 novembre 2021,
Brisbane, Australie.

La séance s'est ajournée à 10 h 40.

POUR APPROBATION

M. WITOLD BAŃKA
PRÉSIDENT DE L'AMA